



**Suivi des activités en matière de
pastoralisme et de transhumance dans la
zone d'influence du parc régional du W du
Niger**

Missions de Juillet et Septembre 2007

Anne Fournier & Bernard Toutain



CIRAD-ES

Campus International de Baillarguet

BP 5035

34398 Montpellier Cedex 5

FRANCE

SOMMAIRE

Avant propos – Présentation de la mission.....	4
Première Partie - Présentation et résultats des activités scientifiques.....	6
Deuxième Partie - Activités opérationnelles d'ECOPAS envers l'élevage et résultats.....	10
Troisième Partie - Difficultés qui demeurent et propositions d'actions.....	32
Bibliographie	46
Annexes :	
Calendriers des missions.....	54
Liste des personnes rencontrées.....	56
Termes de référence.....	58
Notes d'entretiens.....	61
Brigades des E&F.....	69
Travaux en rapport avec le pastoralisme réalisés dans le cadre de Ecopas w.....	71

Avant-propos

Présentation de la mission

Libellé de la mission : suivi des activités en matière de pastoralisme et de transhumance dans la zone d'influence du Parc régional du W du Niger.

Experts de la mission : Anne Fournier (IRD, Orléans), Bernard Toutain (CIRAD, Montpellier)

Commanditaire : Programme ECOPAS, volet recherche, sur financement FED

Objectifs de la mission :

Lorsque le programme régional ECOPAS a commencé en 1999, les pénétrations illicites de bétail dans le Parc étaient suffisamment importantes pour être considérées comme des obstacles majeurs à la protection de la faune et la valorisation touristique. Ce bétail appartenait soit à des agro-éleveurs riverains soit à des éleveurs en transhumance. Des solutions rapides et durables devaient être trouvées dans l'objectif de réduire ou faire cesser les infractions sans freiner les activités et le développement de l'élevage. Le sujet a été confié au volet recherche du programme qui en a fait l'un des 5 thèmes de sa programmation.

Les mouvements pastoraux dans chacun des trois pays ont été étudiés et cartographiés, y compris les transhumances transfrontalières. Les ressorts internes de l'élevage extensif, l'organisation des systèmes pastoraux et de la mobilité ont fait l'objet d'investigations spécifiques dans la zone périphérique du Parc. Pour leur part, les coordinateurs du Parc ont tiré parti au fur et à mesure des informations fournies par les chercheurs et ont engagé des actions de diverses natures, notamment réglementaires et d'aménagement, pour détourner les mouvements pastoraux du Parc et les faciliter dans la zone tampon et la zone périphérique.

La mission s'est vue confier une analyse synthétique des travaux de recherche réalisés et un état des lieux de la situation actuelle au regard des activités du programme pour l'élevage afin de proposer des directions de continuation. Les termes de référence sont en annexe.

Déroulement :

La mission a été menée en deux temps :

- une mission d'Anne Fournier, accompagnée du doctorant Issa Sawadogo, au Burkina en juillet 2007 ;
- une mission d'Anne Fournier et de Bernard Toutain au Bénin, au Niger et au Burkina en septembre 2007.

Ont ainsi été rencontrés le Coordinateur Régional et le CTP d'ECOPAS, les trois Coordinateurs nationaux, les Conservateurs nationaux du Parc et plusieurs de leurs collaborateurs, des responsables des services nationaux des Eaux et Forêts et de l'élevage, des responsables communaux, des responsables de projets, des représentants des éleveurs et des transhumants.

Par ailleurs, les résultats des travaux de recherche conduits par l'intermédiaire d'ECOPAS ont été mis à disposition par la Coordination régionale et par le CIRAD, de la documentation complémentaire a

été rassemblée à l'IRD et les étudiants en cours de thèse ont été rencontrés (à l'exception de l'un d'eux, A. Convers, qui n'était pas joignable). Le calendrier des missions est en annexe.

Structure du rapport :

Le rapport a été bâti pour répondre aux directives des termes de référence de la mission qui demandait d'élaborer 3 documents synthétiques :

- sur la présentation et les résultats des activités scientifiques,
- la présentation et les résultats des activités opérationnelles,
- la synthèse des travaux et sur les réorientations éventuelles à envisager dans le cadre des activités scientifiques menées par les trois chercheurs juniors doctorants.

Plusieurs comptes-rendus d'entretiens avec des éleveurs ont été placés en annexe.

Remerciements :

Les deux consultants veulent remercier ECOPAS et le CIRAD pour leur implication dans l'organisation et le déroulement de l'ensemble de la mission, ainsi que le Coordinateur Régional d'ECOPAS Alioune Al Hadji Boni pour son accueil, et souhaitent en particulier exprimer leur gratitude à Carlo Paolini, CTP d'ECOPAS, Dominique Dulieu et Marie-Noël de Visscher du CIRAD, El Hadj Azizou, Koalo Konaté, Sahailou Soumaïla, Coordinateurs nationaux, Tamou Nanti Yarou Boukougénin, chargé de communication et des activités en zones périphériques du Parc régional W au Bénin et le chauffeur Etienne Sankiema, pour leur disponibilité, leur accueil et leur appui.

La liste des personnes rencontrées est en annexe.

Première Partie

Présentation et résultats des activités scientifiques

Depuis 2000 le Parc Régional du W du Fleuve Niger rassemble les trois parcs nationaux du W, il s'étend sur un million d'hectares à la frontière du Bénin, du Burkina Faso et du Niger. Le Parc est inscrit sur la liste des sites Ramsar, du réseau MAB (Man and Biosphère) et du Patrimoine Mondial naturel de l'UNESCO. Le Programme ECOPAS W¹, en cours depuis 2000, s'est donné pour objectif d'aménager ce parc et d'y mener les recherches d'appui nécessaires.

Dès les premières études préliminaires, notamment celle de BENOIT et MACRAE (1993), l'élevage et la transhumance ont été identifiés parmi les activités qui pouvaient contrecarrer le plus sérieusement la conservation dans cette région. Le comité de suivi du programme ECOPAS W a confirmé cette position, estimant même que la transhumance était, bien avant le braconnage, la principale contrainte à la conservation de la biodiversité dans le Parc (KAGONÉ, 2002).

En fait le conflit entre pastoralisme et conservation n'est pas très ancien en Afrique de l'Ouest soudanienne. La mise en protection de milieux sous forme de parcs ou de forêts classées date en effet de moins d'une centaine d'années et les pasteurs sahéliens n'ont commencé à fréquenter ces régions en nombre appréciable que depuis une trentaine d'années.

Pour comprendre les tensions actuelles autour des ressources du Parc du W et envisager des esquisses de solutions, un résumé des modifications d'effectifs, de résidence et de déplacements des populations s'impose ainsi qu'un rappel de la logique dont ils ont procédé. Ces mouvements répondent en effet tout autant à des déterminismes sociaux qu'écologiques.

Nous présentons ici le contexte général dans lequel se placent les questions de transhumance autour du Parc du W ; elle s'appuie sur les travaux réalisés dans le cadre du projet ECOPAS² W, essentiellement les textes des experts juniors et séniors sur les questions de transhumance et de dynamique d'acteurs, mais aussi sur d'autres travaux disponibles dans la littérature sur cette région.

La pression anthropique autour du Parc

En fait dans la grande région qui entoure le Parc du W, une très forte pression anthropique se superpose au gradient climatique pour donner des paysages en mosaïque, où les caractéristiques des différents éléments sont déterminées par le type et le niveau d'exploitation. Le bouleversement le plus important est celui qu'introduit la mise en culture dans toute la zone où elle est possible (savanes proprement dites et partie méridionale du Sahel). Nous ne détaillerons pas ici les effets de cette mise en culture –un ouvrage entier y a été consacré (FLORET et PONTANIER, 2000, 2001) – mais rappellerons seulement que la mosaïque paysagère comporte en proportions variables selon les sites des parcelles en culture permanente et des jachères aux différents stades de succession post-culturelle.

Par ailleurs, le Parc du W se trouve exactement dans la zone où se fait la transition entre les savanes à annuelles (Sahel) et les savanes à pérennes (ARBONNIER *et al.*, 2002, DE WISPELAERE *et al.* 2003). Son contexte naturel de zone de transition et de milieu préservé dans des paysages modifiés par l'utilisation humaine en fait un espace crucial pour les pasteurs.

¹ Intitulé complet « *Conservation et utilisation rationnelle des aires protégées contiguës du Bénin, du Burkina Faso, du Niger et de leurs zones périphériques* », financement par la Commission des Communautés Européennes

² Outre les missions de recherche effectuées par des « experts seniors », l'appui du Programme ECOPAS a permis à plusieurs « experts juniors » d'effectuer leur stage dans de bonnes conditions scientifiques et matérielles et d'obtenir leur diplôme, soit au total 4 DESS, 3 diplômes d'ingénieur, 1 diplôme de maîtrise ; plusieurs thèses sont également en cours.

L'attractivité du Parc du W

Comme l'ensemble de l'Afrique soudanienne, la région du Parc du W a été une zone relativement vide d'hommes jusqu'au début du XX^e siècle, à cause des risques sanitaires et de l'insécurité liée à la présence d'organisations guerrières (BENOIT 2000, SANTOIR 2000). Cette situation n'était pas particulière à cette partie de l'Afrique, puisque BOURN et BLENCH (1999), sur la base d'une synthèse de la littérature, décrivent une situation très semblable en Afrique de l'Est, l'insécurité y était également la première contrainte au développement des activités humaines, notamment l'élevage.

Ce n'est qu'au cours du XX^e siècle que les effectifs de population du Gourma oriental ont connu une augmentation spectaculaire puisqu'ils ont décuplé (BENOIT, 2000). Quelle était la part des éleveurs sahéliens dans cette population ? Au moment de la création du Parc du W en 1926, ils étaient encore quasiment absents, tandis que ceux du Borgou (dans le nord-Bénin) étaient peu nombreux et sédentaires. Pour diverses raisons que détaille SANTOIR (2000), la mobilité pastorale depuis les zones limitrophes vers le Gourma burkinabé s'est accentuée pendant la période coloniale et la proportion des Peuls dans la population a été en constante augmentation passant de 5 à 8 %. L'immigration peule au Gourma ne commence cependant vraiment qu'à partir des années 1970 avec la dégradation brutale des conditions climatiques (SANTOIR, 1999). Ce n'est qu'après 1984 que les grands transhumants sont venus en masse (BENOIT, 2000). En 1999, SANTOIR estimait que la moitié de la population peule du Gourma était arrivée depuis moins de 25 ans. La répartition de la population était cependant inégale, ainsi dans la province de la Tapoa au Burkina Faso la densité était de 16 habitants/km² en 1996 (PARIS, 2002), mais elle pouvait dépasser 50 dans les zones les plus méridionales jouxtant le parc du W (SANTOIR, 1999), la moyenne du Gourma étant de 19. De même au Niger, ADAMO (2004) montre que la densification du peuplement est récente, elle est passée de 3 à 12 habitants/ km² entre 1960 et 1988 dans l'arrondissement de Say et de 7 à 37 entre 1974 et 1988 dans le canton de Tamou. La région du W au Niger (arrondissements de Say, de Kollo, du Boboye, de Dosso et de Gaya) avait ainsi une densité de 31 habitants/km² en 1988 puis de 44 habitants/km² en 1998 alors que la moyenne nationale passait difficilement les 10 habitants par km² lors de la même année (CONVERS, 2000).

SANTOIR (1999) souligne que, dans un tel contexte de densification du peuplement, les aires protégées exercent une indéniable attraction sur les éleveurs, les Peuls en particulier. Il ajoute que les cartes de population et de charge pastorale sont éloquentes, puisque les concentrations les plus fortes sont généralement proches de ces espaces interdits : à proximité immédiate des aires protégées vivent 130 000 personnes et un cheptel bovin de 95 000 têtes environ. Cette attractivité des aires protégées pour les éleveurs est d'ailleurs aussi soulignée par KIÉMA (2007) dans son étude de l'Ouest du Burkina Faso : les éleveurs transhumants calculent leurs itinéraires pour se rapprocher des forêts classées qui représentent pour eux des espaces stratégiques.

Du fait des transformations environnementales et sociales récentes, la plupart des habitants des régions qui jouxtent le Parc du W sont en train de devenir agro-éleveurs, quelles qu'aient été leurs occupations principales d'origine. La possession de bovins par tous apparaît comme un élément majeur des changements. SANTOIR (*ibid.*) estime cependant que les conflits qui en découlent trouvent leurs racines dans des changements sociaux autant que dans la coexistence difficile de deux systèmes de production.

Les transhumances dans et autour du W

La transhumance comme système ou l'« art de la mobilité »

La mobilité et l'exploitation opportuniste des ressources constituent les fondements du système transhumant. BENOIT (1998) estime d'ailleurs que la « norme historique » de l'exploitation du milieu par les sociétés locales, y compris les cultivateurs sédentaires, est « d'abord un art de la mobilité ». On peut rappeler que l'une des caractéristiques du milieu naturel de la grande région qui nous intéresse ici est une alternance de forts et de faibles niveaux de biomasse végétale en fonction des saisons (FOURNIER, 1990). Pour l'agriculture comme pour l'élevage cette alternance est à l'origine d'une période saisonnière plus ou moins difficile, dite de soudure, l'insécurité alimentaire étant inhérente aux sociétés sahéliennes comme le rappellent LAYA *et al.* (2002). Or la grande région concernée par les transhumances présente un gradient latitudinal des biomasses qui sont, dans sa partie méridionale, à la fois plus élevées et plus longtemps disponibles dans l'année. Les calculs de capacité de charge indiquent ainsi que les zones d'accueil méridionales peuvent supporter trois à sept fois plus de bétail

que les zones d'origine des éleveurs transhumants (KAGONÉ, 2004). Même si l'on connaît les limites de ce type d'estimations brutes, qui n'ont guère de sens pour des systèmes où les troupeaux sont très mobiles, ces chiffres illustrent cependant bien le contraste entre les deux régions.

Dans leurs terroirs d'attache les éleveurs sont par ailleurs confrontés à une progression rapide du front agricole (croissance démographique, culture du coton) qui entraîne un rétrécissement drastique de l'espace pastoral et finalement la séquestration des aires de pâturage et l'obstruction des pistes à bétail. Ce confinement des troupeaux va de pair avec la surcharge et la dégradation des parcours (KAGONÉ, 2004).

La date du départ en transhumance (décembre à mai avec un pic en mars-avril) dépend des contraintes dans le terroir d'attache (eau, fourrage) et de l'état sanitaire (affaiblissement plus ou moins prononcé) et de la taille du troupeau (plus celui-ci est grand plus le départ est précoce). Lorsque les conditions locales le permettent, on préfère cependant toujours attendre le commencement des pluies dans les zones d'accueil. La date de retour (juin, juillet et parfois jusqu'en août) est déterminée par le commencement des pluies dans la zone d'attache et l'insalubrité liée à l'humidité dans les zones d'accueil.

Provenance et trajets des troupeaux

Les axes de transhumance partent des zones sahélo-soudaniennes du Niger pour atteindre les zones soudaniennes et soudano-guinéennes du Burkina Faso et du Bénin. TOUTAIN *et al.* (2001) montrent que les zones de départ des troupeaux qui fréquentent la région du parc W et des réserves proches sont généralement des zones ou des villages à fort peuplement d'éleveurs, d'ethnie peule le plus souvent.

Au Burkina Faso les troupeaux partent surtout des villages de Botou, Tapoa Djerma, Kabougou, Kantchari, Partiaga, Nadiabondi dans la province de la Tapoa, de ceux de Nassougou, Matiakoali, Tanwarbougou, Kikideni, Pama dans la province du Gourma, de ceux de Gayeri et Boulgou dans la province de Komandjari. Mais ils proviennent aussi des provinces du Yagha et du Seno. Au Niger ce sont les zones de Tamou, Say, Falmey, Torodi, Téra, Tillabéri qui fournissent les plus gros effectifs. Des troupeaux viendraient cependant même parfois du Nigeria, du Mali, voire de Mauritanie.

Ainsi en ce qui concerne les mouvements dans et autour du Parc du W, les pays sahéliens tels que le Niger et le Burkina Faso sont-ils des pays de départ de transhumance tandis que le Bénin et le Togo sont essentiellement des pays d'accueil.

Les trajets des transhumances vers le Parc du W ont été précisés dans les études de CONVERS (2002) et SOULEY (2002) pour le Niger, de PARIS (2002) pour le Burkina Faso et de TAMOU (2002) pour le Bénin. Les cartes qui synthétisent ces données (KAGONÉ *et al.*, 2002, TAMOU 2002, CONVERS & SOULEY 2002) montrent que la direction de la plupart des pistes est orientée vers le sud et que les pistes venant des zones d'élevage situées directement au nord du Parc se dirigent toutes vers le Parc. En revanche, il n'y a pas de piste identifiable dans le Parc, probablement parce que la stratégie des éleveurs est d'éviter d'être repérés par les forestiers. On peut remarquer qu'au Burkina Faso, l'ensemble des aires protégées empêche tout accès des troupeaux à la frontière vers le Bénin ou le Togo, si ce n'est par deux couloirs de transhumance mal ou non aménagés, surveillés par les forestiers (KAGONÉ 2004a).

Stratégies

En fonction de l'état du moment des ressources et des risques, les trajets de transhumance présentent d'une année à l'autre une grande flexibilité. La surveillance continue des parcours et la transhumance font partie des mécanismes clés d'exploitation des ressources pastorales chez les éleveurs peuls (KAGONÉ, 2000). L'évaluation des ressources (fourrage, points d'eau) et des risques (problèmes sanitaires, sévérité du contrôle par les agents du Parc, état des gués, etc.) se fait grâce à l'activité de veille des autorités traditionnelles et grâce aux éclaireurs. La solidarité de sédentaires, surtout éleveurs, mais aussi parfois pêcheurs, y joue également un grand rôle. Cette assistance aux transhumants procure d'ailleurs aux sédentaires un complément de revenu.

Le trajet est fixé avant le départ par le propriétaire du troupeau. Le trajet suit en gros des itinéraires « traditionnels » connus, mais les bergers gardent une grande marge de manœuvre en fonction des informations que leurs éclaireurs obtiennent au jour le jour sur l'état des ressources et la localisation des risques. Les trajets sont différents à l'aller et au retour. Au départ, alors que l'espace est encore libre de cultures, les trajets s'organisent surtout en fonction des points stratégiques tels que des poches

de ressources (fourrage, eau, éventuellement terres salées), des zones où la circulation est particulièrement facile (gués, peu de surveillance), et des marchés (ravitaillement, information). Une fois que ces contraintes ont été considérées, on recherche toujours les trajets les plus courts pour ménager les bêtes qui sont alors affaiblies par une alimentation insuffisante. Au retour, la principale contrainte est plutôt d'éviter les conflits avec les agriculteurs car les champs sont alors en culture. Les trajets empruntent alors des itinéraires plus contraints et « officiels », qui passent souvent par des couloirs balisés sur le terrain, fruit de négociation avec diverses structures (État, ONG, projets divers...).

C'est depuis les années 1990, à cause de la raréfaction et de la dégradation des aires de parcours, que les bergers ont eu tendance à se rendre dans le Parc du W qui n'était pas l'itinéraire le plus fréquent auparavant. En effet pour les éleveurs transhumants, le parc du W offre d'excellentes conditions naturelles. Les conditions d'abreuvement sont optimales et, comme la végétation est en bon état et gérée par les feux précoces, on y trouve en abondance de jeunes repousses d'Andropogonées vivaces d'excellente qualité pour le bétail.

Mais la surveillance accrue depuis la mise en place du projet ECOPAS a de nouveau modifié les itinéraires. On assiste à un transfert des concentrations d'animaux du parc W vers certains villages riverains. Cependant malgré les difficultés relatives à la transhumance dans le parc, la majorité des éleveurs disent ne pas vouloir (et ne pas pouvoir) changer de zones d'accueil. Ils estiment que les risques encourus sont pour l'instant moindres que les avantages retirés. Certains cependant s'alarment de la politique de surveillance de plus en plus vigilante et répressive, ils envisagent d'arrêter la transhumance sans en voir bien les moyens ou de chercher d'autres zones d'accueil (Nigeria, Togo).

De manière générale il manque cruellement de zones pastorales d'accueil dans les régions périphériques des parcs et réserves. AMADOU (2004) souligne la nécessité de sécuriser des zones de pâturage, en effet la prise de risque sur des espaces où l'on n'est pas certain de pouvoir revenir est la règle des pratiques actuelles, et elle n'incite pas les éleveurs à ménager les ressources.

En guise de conclusion : quelques mots sur l'évolution des politiques de conservation

La préoccupation de conserver la nature et en particulier la faune a été assez tardive dans les trois pays qui abritent le Parc du W. Pendant la période coloniale, la volonté d'asseoir les bases légales d'une foresterie tropicale dans la tradition de la métropole française a abouti dans les écosystèmes d'Afrique de l'Ouest à la mise en protection de nombreuses « forêts », qui étaient d'ailleurs souvent des milieux de savane. A travers la constitution de ce domaine, c'était cependant surtout la production et le développement de la colonie qui était recherchée, comme le montre KIÉMA (2007) dans son analyse de l'histoire des aires protégées de l'Ouest du Burkina Faso, tandis que la faune était particulièrement délaissée (CHARDONNET, 1992). Dans la création par l'état colonial du domaine protégé, les préoccupations politiques et foncières n'ont sans doute pas été absentes comme le soulignent SANTOIR (2000) et KIÉMA (2007). La création du Parc du W a en effet permis à l'État d'assurer son contrôle sur des terres déclarées « libres et vacantes », ceci à une période où la densité de population augmentait et où l'habitat se desserrait, ce qui était une manière d'affaiblir les pouvoirs locaux. Pendant la période coloniale, le pastoralisme sahélien bénéficiait en revanche d'appuis constants de la part de l'administration (BOUTRAIS, à paraître). C'est ainsi qu'a émergé l'image, encore tenace de nos jours, de l'Afrique de l'Ouest comme une zone quasiment vide de faune (BOURN et BLENCHE, 1999). Les positions ont maintenant changé et la conservation est devenue un objectif important dans les trois pays ; la tendance est en train de s'inverser comme en témoigne la progression de la faune dans le Parc du W. Il reste à faire en sorte que ce progrès ne se fasse pas au détriment des éleveurs.

Deuxième Partie

Activités opérationnelles d'ECOPAS envers l'élevage et résultats

Les buts du programme ECOPAS vis-à-vis de l'élevage et de la transhumance pourraient se résumer ainsi :

- 1- Ne plus trouver de bétail dans le Parc
- 2- Créer pour cela des conditions attractives et compensatoires hors du Parc
- 3- Ne pas aggraver les difficultés actuelles pour l'exercice de l'élevage dans la zone d'influence du Parc
- 4- Ne pas accroître les risques de tensions entre les éleveurs et les autres acteurs ruraux

La mission s'est efforcée d'interroger des personnes d'ECOPAS et de la conservation, des acteurs divers de l'élevage, et a recueilli un certain nombre de témoignages pour documenter ces différents points.

1 – Ne plus trouver de bétail dans le Parc

« La conscience est retrouvée de conserver le Parc W au Bénin » (El Hadj Azizou, 19 septembre 2007).

1.1 Évolution de l'utilisation des terres autour du Parc

Pour le moment, malgré l'extension forte des surfaces cultivées, l'intérêt pour l'élevage dans la zone d'influence du Parc ne semble pas avoir décliné. Beaucoup d'agriculteurs se mettent à l'élevage ou le développent. Mais l'aménagement récent du Parc semble avoir induit quelques changements : l'aménagement de la zone tampon au Bénin a obligé certains éleveurs installés à proximité de la limite du Parc à migrer vers des territoires moins densément occupés plus au sud. Au Burkina, le passage de troupeaux transhumants semble avoir un peu diminué. Ce serait à vérifier.

Dans la zone d'influence du Parc, l'élevage a pris ces dernières décennies une extension considérable. Il était jadis limité dans cette région par l'abondance des mouches tsé-tsé : Riegel (2002) note que la transhumance vers le Parc coïncide avec l'apparition de traitements contre la trypanosomose animale ; comme l'expliquait un éleveur, « *quand il n'y avait pas de médicament, on n'allait pas au Parc, sinon toutes les vaches mouraient* ». Grâce notamment aux actions de lutte anti-tsé-tsé, aux traitements préventifs vétérinaires et à la transformation génétique du bétail le Parc est devenu une source complémentaire de ressources pour les éleveurs traditionnels et pour les agriculteurs, qui sont devenus pour beaucoup des agro-éleveurs. Au nord du Bénin, la population de bovins a été multipliée par 10 en un siècle et la traction attelée est communément utilisée dans certains villages. Par ailleurs, on ne peut penser supprimer la transhumance car c'est à la fois une activité économique et un fait culturel (par exemple le voyage a une vertu initiatique pour les jeunes). A cela s'ajoute depuis

10 à 15 ans la migration et l'installation lente de familles peules venues du nord, y compris des pays voisins (Niger et Mali au Burkina, Niger, Mali et Burkina au Bénin et au Togo) : par exemple, la raréfaction des ressources pastorales en raison de l'extension des cultures sur les meilleurs pâturages a contraint la communauté pastorale de Gosso au Niger à se diriger vers le Parc ou à émigrer pour éviter les conflits avec les agriculteurs (J. Riegel 2002). Les migrants sont essentiellement des éleveurs, mais ils se mettent à pratiquer aussi un peu d'agriculture. Dans le nord du Bénin, la migration et l'installation de familles d'éleveurs peuls venus du Niger est continue depuis longtemps, mais il n'y a pas eu de variation récente sensible du phénomène qui reste faible.

L'agriculture de rente (le coton) s'est rapidement développée autour du Parc depuis une dizaine d'années, tant au Burkina qu'au Bénin, appuyée par des politiques nationales favorables, et s'est ajoutée aux cultures vivrières, saturant peu à peu l'espace agricole disponible : les espaces naturels ou les jachères susceptibles de nourrir les troupeaux se réduisent d'autant. Cette situation explique que les pâturages du Parc aient été naguère si convoités pour y faire entrer le bétail.

Le renforcement des activités de protection du Parc depuis la mise en place du programme ECOPAS est survenu dans ce contexte de pression croissante sur la terre. Les droits et coutumes attribuent à des individus ou familles des terres pour l'agriculture sur une durée limitée ; par contre les espaces naturels, donc les Parcours, restent communautaires. Il en résulte que, sans dispositions spécifiques, les éleveurs n'ont pas la capacité légale de sécuriser les espaces pâturables. Puisque les animaux peuvent se déplacer, les éleveurs n'ayant pas d'autre issue exploitent toutes les ressources en herbe à leur portée et étendent leurs mouvements de transhumance pour en trouver d'autres. Élever du bétail dans les zones agricoles devient de moins en moins facile et les risques de dégâts d'animaux dans les champs augmentent. Pourtant la diversification des activités qui conduit les gens à devenir agropasteurs a beaucoup de succès parmi les agriculteurs, surtout depuis 3 ou 4 ans où l'activité cotonnière rencontre des difficultés. Les déplacements du bétail local, jadis courts et quotidiens, s'amplifient : au Bénin, des agro-éleveurs pratiquent maintenant ce que l'on désigne souvent par le terme de « petite transhumance », menant saisonnièrement les troupeaux à quelques dizaines de km de leur point d'attache, ou alors ils font migrer leur troupeau de façon permanente vers des communes plus méridionales, moins densément peuplées.

Les conséquences commencent à se faire sentir : au Nord Bénin les effectifs de cheptel bovin commencent à baisser dans les communes proches du Parc. Au Burkina, l'effectif du cheptel dans les Provinces proches du Parc augmente chaque année alors que les parcours continuent de rétrécir. Pourtant, le service provincial des ressources animales de Diapaga estime que la transhumance est en régression. D'autre part, on constate que les transhumances se font de plus en plus loin et que se développe la transhumance des petits ruminants. Au Niger, les éleveurs peuls de la région de Say expliquent la diminution considérable des espaces naturels accessibles au bétail en l'espace de deux générations et les difficultés présentes pour l'alimentation, l'abreuvement et la mobilité des animaux. La qualité des pâturages s'est aussi beaucoup dégradée avec la raréfaction des meilleures espèces de graminées. Ces éleveurs ne peuvent s'affranchir de la transhumance ; ils ont pris parti d'allonger leur route pour éviter le Parc. Les destinations au Burkina, au Bénin et au Togo continuent à être attractives.

1.2 Renforcement de la surveillance et de la répression dans le Parc

Il n'y a plus de tolérance pour la fréquentation du Parc par le bétail. Les gardes appliquent des pénalités qui peuvent être élevées. On constate cependant une imprécision dans l'établissement de leur montant, des paiements sans reçu et certains excès.

La surveillance est confiée dans les 3 pays à des agents des Eaux et Forêts. Au Niger, la surveillance a été associée à la valorisation touristique du Parc de la Tapoa depuis sa mise en valeur et était facilitée par le réseau de pistes internes. Au Burkina, la surveillance était difficile en raison de la carence de voies de circulation dans le Parc, mais les travaux d'ECOPAS dans ce domaine ont bien amélioré la situation de ce point de vue. Le renforcement récent de la conservation est allé de pair avec la mise en place aux Eaux et Forêts d'un nouveau corps, les « Brigades » (voir annexe), véritable bras armé de la conservation, qui joue un rôle de police forestière avec des moyens importants, actuellement nettement supérieurs à ceux de leurs collègues. L'idée est de spécialiser deux types d'agents, les uns « habillés » remplissant un rôle de police, les autres civils remplissant un rôle de sensibilisation et de gestion. Sur l'ensemble du pays, les Brigades sont déjà fonctionnelles dans certaines régions, dont l'Est qui inclut le Parc. Au Bénin, le Parc était difficile à surveiller car il est particulièrement vaste. C'est la partie où séjournaient le plus grand nombre de troupeaux. Les effectifs de surveillance ont été renforcés depuis le début du projet et sont mieux équipés qu'auparavant.

A présent dans les 3 Parcs nationaux, le principe est la tolérance zéro vis-à-vis du bétail. Les éleveurs surpris dans le Parc sont passibles des amendes prévues par la loi du pays et de peines de prison. Les amendes sont élevées et diffèrent d'un pays à l'autre. Au Burkina, la législation indique une fourchette assez large et la détermination du montant exact est laissée à l'appréciation de l'agent des Eaux et Forêts. Cela peut aller jusqu'à 500 000 F CFA par troupeau (voire davantage). D'ailleurs, on ne trouve que d'assez gros troupeaux dans le Parc. Le propriétaire du troupeau est convoqué : s'il ne se présente pas et ne paie pas son amende, il est recherché, arrêté et incarcéré. Au Niger, pays d'élevage, les animaux sont saisis et mis en fourrière ; les pénalités seraient de quelques milliers de F par tête. Au Bénin, la répression est allée parfois jusqu'à la mesure suivante, lorsque un troupeau était découvert, et faute de pouvoir mettre la main sur les bergers qui se cachaient : elle consistait à abattre quelques belles bêtes ; cette façon de procéder (baptisée localement « vaccination ») s'est montré particulièrement impopulaire et a marqué les esprits, probablement amplifiée, bien au-delà des frontières du Bénin.

La verbalisation et l'expulsion des troupeaux est une solution qui a ses limites et il faudra bien un jour passer à d'autres types de gestion du problème. On se doute par ailleurs que la pénétration dans le Parc se fait parfois en complicité avec des pisteurs. Le Projet de Gestion Participative des Ressources Naturelles et de la Faune (GEPRENAF) est cité comme une expérience positive et un exemple à méditer. Il s'agit d'un projet pilote de gestion de deux forêts classées dans l'Ouest du Burkina et le Nord de la Côte d'Ivoire pour la conservation de la biodiversité, assurant en même temps l'amélioration du niveau de vie des populations des zones périphériques. La mise en œuvre était fondée sur l'approche participative et comprenait des mesures d'accès aux points d'eau pour les éleveurs. Par ailleurs, toujours au Burkina Faso, des expérimentations d'ouverture partielle de forêt classées aux troupeaux seraient en cours à Dindéresso dans la région de Bobo-Dioulasso et les plans de gestion de plusieurs

forêts classées (dont celle de Nabéré près de Diébougou) prévoient de telles mesures (Hassan-Bismarck Nacro, communication personnelle).

Un programme national de gestion des aires protégées est en projet au Burkina Faso. Il s'agira d'une structure d'action de l'Office National des Aires protégées qui remplira un rôle différent des brigades. Un document de « discipline général, et code de déontologie du Cadre paramilitaire des Eaux et Forêts » a été adopté en Conseil des Ministres (Urbain Yaméogo, communication personnelle).

1.3 Pénétration de bétail dans le Parc

La pénétration de bétail dans le Parc a énormément diminué.

Naguère le Parc W au Bénin était qualifié de « Parc à bœufs », tant la fréquentation par des troupeaux était intense. Il a été cité des chiffres de plus de 25 000 têtes, voire même de 50 000 ou de 100 000, utilisant illicitement le Parc dans l'année. Le comptage aérien de 1994 faisait état de 30 000 à 50 000. Le dernier comptage aérien en 2007 a révélé une présence clandestine de moins de 2 000 têtes (et encore faut-il tenir compte de quelques imprécisions de localisation par rapport à la limite du Parc, pas toujours facile à repérer ; le chiffre réel est peut-être un peu inférieur). La qualité de la surveillance qu'ECOPAS a mise en œuvre et la fermeté pendant 6 ans vis-à-vis des troupeaux et des éleveurs surpris dans le Parc portent leurs fruits.

En 2007, les forestiers du Niger ont fait 5 interpellations dans le Parc de la Tapoa : quelques éleveurs se hasardent à traverser le Parc mais ils craignent la surveillance. Cela conduit les bergers à adopter dans le Parc des modes de déplacement très éprouvants. Riegel (2002) cite un témoignage : « *Les Peuls qu'on voit dans le Parc, ils font pitié ; ils circulent la nuit, ils restent un ou deux jours sur le même pâturage ; ils ont trop peur des forestiers, ils n'ont pas le temps de manger* ».

Par contre les îles dans le fleuve Niger qui font partie du Parc sont difficiles à contrôler. Elles produisent beaucoup de fourrage, notamment du bourgou, qui attire le bétail. Des pasteurs viennent parfois la nuit pour passer inaperçus, soit pour couper du fourrage, soit pour y conduire un moment leurs bêtes.

Au Burkina, le Conservateur du Parc du W pour le Burkina a expliqué que si dans l'Ouest du pays le principal problème pour les aires protégées est le braconnage avant l'élevage, dans l'Est c'est la transhumance. Actuellement il y a encore trop de pénétrations illégales de troupeaux dans le Parc (10 cas entre juillet et fin septembre 2007). D'ailleurs, les concessionnaires de chasse ont également des problèmes. L'absence de couloir à Tapoa Djerma ne facilite pas le respect de la limite du Parc par les troupeaux en déplacement dans cette région.

Les animaux en faute appartiennent :

- soit à des éleveurs sédentaires installés à proximité du Parc et faisant des incursions plus ou moins longues au-delà de la limite,

- soit à des éleveurs transhumants, certains tâchant généralement de rester le plus longtemps possible à l'abri du Parc au cours de la transhumance, d'autres passant par le Parc pour réduire les distances de trajet jusqu'à leur lieu d'accueil en dehors.

Si l'on excluait la menace d'être surpris par les gardes, les avantages à fréquenter le Parc seraient nombreux : vastes espaces sans villages et sans cultures, donc tranquillité de conduite des bêtes sans risques de dégâts ni de conflits, ressources fourragères abondantes alors qu'elles sont rares ou de mauvaise qualité à l'extérieur, présence d'eau dans les rivières alors que l'abreuvement du bétail est problématique à l'extérieur, pas de redevances de pacage à payer. Les animaux ayant séjourné dans le Parc sortent généralement en très bon état corporel et même si l'on perd quelques têtes le bilan est positif car on a de nombreuses mises bas. Il faut néanmoins tenir compte des risques de mortalité dus aux fauves et de l'inconfort pour les bergers qui doivent emporter leur nourriture pour de longs trajets sans possibilité d'approvisionnement. Il s'agit de céréales, car ces gens ne sont pas chasseurs. Quant au coût du pacage, il est rapporté que jadis des arrangements financiers, qui pouvaient être importants compte tenu de la hauteur des amendes encourues, étaient négociés avec des gardes du Parc dans le but que ceux-ci ferment les yeux et les laissent séjournier.

On peut aussi remarquer que la fréquentation du Parc dépend des ressources en fourrage à l'extérieur, et donc des conditions météorologiques et que l'année 2007 était une bonne année pour la production d'herbe. La baisse de fréquentation est indéniable mais son ampleur reste à confirmer.

2- Créer pour l'élevage des conditions attractives et compensatoires hors du Parc

2.1 Rappel : le champ d'action du Parc

Le Programme ECOPAS a surtout mandat d'agir au niveau du Parc pour son aménagement, sa conservation et sa mise en valeur. Son mandat porte aussi sur la zone tampon, qui fait partie du Parc, des efforts ont donc été faits pour son organisation. Par contre, ses moyens d'action dans la zone d'influence périphérique ne sont pas considérables. En raison de l'importance d'une bonne intégration du Parc dans le développement des terroirs avoisinants et du souci de ménager des retombées économiques pour les populations proches du Parc, un certain nombre d'initiatives ont été prises dans la zone périphérique, notamment à l'égard des activités d'élevage et de pastoralisme.

2.2 Mise en place et organisation de la zone tampon

La réhabilitation de la zone tampon et de ses fonctions a ménagé un espace dédié à l'élevage pastoral. C'est au Bénin que le résultat est effectif malgré des difficultés de mise en place ; la question se pose différemment au Niger où le Parc est bordé soit par le fleuve soit par la réserve de Tamou ; au Burkina la zone tampon est actuellement quasi inexistante.

Selon les règles internationales, et cela a été confirmé par l'UNESCO pour la Réserve de la Biosphère qu'est le Parc du W, le statut de Parc inclut une zone tampon extérieure à la limite

de l'espace protégé. C'est en principe une bande de 5 kilomètres de large, avec des conditions d'utilisation particulières. Les 3 Parcs nationaux n'avaient pas échappé à cette règle : la zone tampon avait été instaurée comme partie des Parcs dès leur inscription, mais sa réalité actuelle diffère dans chacun des 3 pays :

- Au Bénin, la zone tampon est connue des habitants riverains mais souvent les limites sont peu claires en bien des endroits et mal localisées, d'où l'établissement par le passé de hameaux très proches et de quelques zones cultivées.
- Au Niger, le fleuve fait en partie limite au Parc. La ligne de séparation se fait au milieu du fleuve. Sur le reste de la limite du Parc, la zone tampon se trouve en fait englobée dans la Réserve totale de faune de Tamou. Du coup, aucun accès n'est possible pour des activités rurales quelles qu'elles soient.
- Au Burkina, une partie importante de la supposée zone tampon est occupée par l'agriculture ou des territoires de chasse. Cette zone tampon est devenue inexistante et doit être rétablie, mais l'opération est compliquée : certains espaces riverains du Parc ont été classés en réserves cynégétiques et amodiés, certains autres sont assez intensément cultivés, y compris en cotonniers (culture encouragée par l'Etat), jusqu'à la limite même du Parc.

Au Bénin, ECOPAS a porté une attention particulière à cette zone tampon en précisant les limites et en organisant son exploitation. Les riverains qui avaient empiété plus ou moins sciemment sur le Parc pour quelques activités agricoles et d'élevage ont été expulsés du Parc et ils se trouvaient donc dépossédés de ces usages. Ils ont été invités à déplacer ces activités vers la zone tampon

Pour cela, ECOPAS a précisé dès 2002 les usages possibles de la zone tampon et les conditions d'accès. Elle est appelée Zone à Occupation Contrôlée (ZOC). Il fallait une base claire d'organisation de l'espace. En principe, les deux kilomètres bordant le Parc sont ouverts à l'élevage, le kilomètre suivant est laissé aux cueilleurs de produits non ligneux, notamment les médicaments, les deux kilomètres proches de la zone libre sont ouverts à l'agriculture. L'accès est assujéti à la délivrance d'une carte personnelle avec photo et au paiement d'une redevance annuelle.

La réorganisation pratique de l'aménagement de la zone tampon est le résultat de concertations entre les usagers, sous la supervision des autorités locales, notamment communales. Malgré cela, notamment dans le secteur de Banikoara, les champs qui s'y trouvaient ont été réinstallés hors du Parc mais quelques agriculteurs ont commencé à cultiver la bande pastorale. Malgré la régulation, la zone tampon est un espace où se confrontent des enjeux d'accès aux ressources et est donc devenu le lit de conflits divers, soit entre agriculteurs, soit entre agriculteurs et éleveurs, soit entre éleveurs. Ces conflits sont portés en débat dans les instances de concertation mais ne peuvent tous être réglés à l'amiable par cette voie.

ECOPAS³ a déjà constaté que la zone tampon « est assimilée par certains éleveurs au Parc lui-même. Beaucoup ne connaissent et ne comprennent pas les nouvelles limites instituées par la Direction du Parc National du W (avant ou après les collines). Ils demandent fortement la mise en place d'une limite nette et visible au niveau de cette Zone Tampon, mais aussi au niveau du Parc. En effet, cette année, ils vont pouvoir tester l'exploitation de la Zone Tampon (agricole et pastorale) dans le cadre de la nouvelle politique de gestion mise en place par la DPNW. Mais ils ont peur de se faire amender par les forestiers en cas de non respect des

³ Dynamique d'acteurs 2. Rapport ECOPAS, p 18.

limites, raison pour laquelle, ils proposent un balisage des différentes limites. Certains ayant à payer une carte d'éleveur et/ou d'agriculteur pour accéder à la zone tampon disent qu'ils vont voir quelles sont vraiment les retombées pour eux (positives et négatives). »

Même dans la bande pastorale de la zone tampon, l'espace ne suffit pas pour tout le bétail qui la fréquente. En principe l'accès est réservé aux populations riveraines, et le bétail étranger n'y est pas admis ; il est vraisemblable que des animaux de transhumance venus d'ailleurs y viennent aussi, couverts par des éleveurs autorisés, pour des raisons de liens familiaux ou claniques, mais la zone tampon n'est pas un passage de transhumance. En pratique l'effectif de bétail en zone tampon est difficile à connaître, ce qui pose un sérieux problème de gestion.

Au Niger, la réserve de Tamou voisine du Parc fait tampon. ECOPAS avait proposé d'en ouvrir une partie à l'élevage en faisant payer une redevance et en régulant le nombre de têtes de bétail, mais la proposition est actuellement rejetée par l'administration nigérienne qui craint de faire un précédent et a conscience de ne pouvoir contrôler le nombre d'animaux. Cependant, sur la base d'enquêtes auprès des éleveurs et bergers au Niger, Riegel (2002) rapporte que la Réserve Totale de Faune de Tamou est utilisée par les éleveurs qui la perçoivent comme un espace qui leur est dévolu : *« La Réserve, c'est une réserve de pâturage. Il n'y a pas de problème là-bas, il n'y a pas de champs. La Réserve, c'est pour les Peuls, c'est pour le pâturage ».*

ECOPAS distingue d'ailleurs⁴ deux types de conflits en relation avec la zone de Tamou :

« - Un conflit de type assez "classique" axé sur l'éleveur qui existe avec d'un côté les agriculteurs (pâturage dans les champs) et, de l'autre côté, avec les forestiers. Ils ont lieu en saison des pluies puisque les éleveurs se retrouvent coincés entre la zone tampon (interdite) et les champs cultivés. L'origine de ces conflits s'explique essentiellement par la mise en place d'une "zone tampon" (depuis les années 80), auparavant exploitée et dont la limite nord reste très floue du fait d'une surveillance "élastique" des forestiers,

- Un conflit découlant du flou physique et juridique concernant cette fois la Réserve de Tamou elle-même. En fait, il est lié au foncier et tout particulièrement au règlement de la Réserve et à l'interprétation que peuvent en faire les forestiers face aux revendications des agriculteurs gourmantché. En fait, le règlement de la Réserve interdit tout nouveau défrichement sur des zones de brousse. Cependant, les agriculteurs rencontrent sur le terrain des problèmes pour remettre en cultures d'anciennes jachères, car les forestiers leur infligent régulièrement des amendes. »

Ailleurs, le fleuve Niger fait limite du Parc et il n'y a pas de zone tampon. Les îles proches du Parc font partie du Parc. Des dégradations sont faites sur les arbres par des bergers à moins de 10 km de la limite du Parc. Les premiers conflits hommes/faune hors du Parc sont survenus l'année dernière, avec un lion dans un village puis avec un buffle.

Au Burkina, la zone tampon est difficile à mettre en place car les champs et certains villages de culture existent jusqu'à la piste périmétrale à la limite du Parc. Elle ne pourrait être balisée qu'après aboutissement des négociations avec les riverains. Des zones villageoises de chasse (ZOVIC) existent dans la zone périphérique. Elles procurent des ressources aux villages à partir de la petite faune. Celles qui sont proches du Parc constituent déjà des sortes d'espaces

⁴ Ibid. p 9.

tampons. La concession de chasse de Tapoa Djerma n'est pas une aire classée mais la zone est reconnue et respectée par les populations.

Un ancien Ministre a le projet de créer un Parc zoologique dans ce qui est la zone tampon, sur une ancienne ZOVIC qui a été déplacée. Des premières infrastructures ont été installées, mais le projet n'est pas terminé pour le moment.

2.3 Aménagements pastoraux dans la zone périphérique

Des aménagements pastoraux ont été commencés dans la zone périphérique, agissant surtout sur les infrastructures pastorales : balisages de voies de transhumances et de couloirs, creusement de puits pastoraux, délimitation concertée d'espaces voués au pastoralisme. Il reste encore beaucoup à faire.

ECOPAS ne prévoit pas d'installer des cadres dédiés à la zone périphérique et n'a pas mandat pour cela, mais il souhaite montrer aux populations riveraines qu'il y favorise des actions de développement, en compensation en quelque sorte de la perte d'accès aux ressources du Parc.

Au Bénin, à distance du Parc, des espaces d'accueil ont été identifiés pour les troupeaux transhumants (nationaux ou étrangers). Dans des forêts classées en particulier, des espaces réservés ont été délimités et ouverts aux éleveurs qui en feraient la demande, moyennant paiement d'une redevance au service forestier (250 F par bovin et 125 F par petit ruminant pour la saison). Par contre le noyau central de la forêt doit être respecté. Dans la pratique, ces espaces pastoraux privilégiés sont encore sous-utilisés, et les espaces en principe interdits d'accès ne sont pas bien respectés. On peut invoquer diverses raisons, d'abord le manque d'information des éleveurs, certainement le principe du paiement, aussi le manque d'infrastructures pour l'accès à l'eau comme des forages ou des mares. Pour le moment, les aménagements prévus n'ont pas été réalisés. On constate aussi que les éleveurs transhumants évitent toutes contraintes sur l'espace et il serait utile d'approfondir leur perception de ces espaces pastoraux et de leurs avantages et inconvénients, de façon à orienter les activités pour les rendre plus attractives.

Au Niger, ECOPAS a entrepris des actions de développement local. Des pistes de transhumance ont été balisées sur 115 km. Des zones de Parcours ont été identifiées pour servir de zones d'accueil, un puits a été creusé à Kara. Déjà des effets sur la prévention des conflits se feraient sentir. Néanmoins, bien des aménagements pastoraux dont le projet avait été fait, notamment le creusement de puits, n'ont pas été réalisés. On attend beaucoup de l'ONG italienne qui doit arriver en octobre 2007 et qui aura mandat pour traiter des questions de pastoralisme. Notamment pour compléter la mise en place de couloirs de transhumance et de points d'eau pastoraux. La réalisation des engagements de l'UEMOA dans ce sens sont aussi espérés. A noter que l'ouverture d'un point d'eau doit s'accompagner d'une réglementation de l'accès, c'est-à-dire de la création d'un comité de gestion et la désignation d'un responsable, pour prévenir les difficultés.

Au Burkina, le Directeur Régional des Ressources Animales a montré en juillet une carte du projet intégré PICOFA⁵, non encore diffusée, qui présentait le projet de couloirs de

⁵ PICOFA, projet d'investissement communautaire en fertilité agricole (basé à Fada), bailleurs multiples, tutelle Ministère de l'Agriculture.

transhumance. Cela représenterait un total de 1050 km de couloirs, dont 80 en zones classées, mais les négociations que suppose leur délimitation définitive n'ont actuellement abouti que pour certains tronçons. Le dispositif de négociation est l'ONG ARECOPA. Un dossier pour leur aménagement a été monté par l'ARECOPA appuyé par la Coopération Suisse et ECOPAS ; mais ce dossier a été bloqué à Bruxelles car il ne répondait pas aux règles communautaires qui demandent la mise en concurrence de 3 propositions techniques et financières. Finalement le travail sera confié à un concessionnaire.

Depuis 18 mois, le PICOFA et d'autres structures travaillent aussi, indépendamment les uns des autres, sur les couloirs de transhumance. Une harmonisation serait nécessaire, notamment pour parvenir à la reconnaissance des couloirs par les Ministres des États concernés.

Le couloir de Kondio qui mène du Burkina au Bénin entre le Parc et la Réserve partielle de faune de Kourtiagou est balisé sur une largeur de 100 m et mesure 20 km de long ; il est davantage emprunté que jadis. Le reste du réseau de pistes de transhumances passe en majorité dans des zones de culture.

Au cours de la visite en juillet, nous avons pu observer des pistes de transhumance encombrées de champs (photos 4 et 5).



Cliché A. Fournier

Photo 1. Balise de couloir de transhumance en bordure du Parc du W, Burkina Faso, juillet 2007



Cliché A. Fournier

Photo 2. Balise de couloir de transhumance au milieu d'un champ cultivé (piste périmétrale du Parc au Burkina Faso), juillet 2007

2.4 Coordination avec les services nationaux de l'élevage

Les services délocalisés de la production animale se plaignent du peu d'interactions suscitées par ECOPAS.

On constate un manque de concertation et même de bonne connaissance mutuelle entre les services de protection de faune et les services de développement rural (service de l'élevage, service de l'agriculture). Au Burkina, le Directeur Régional des Ressources Animales nous a exprimé le regret qu'il y ait eu si peu d'interactions au niveau local et régional avec ECOPAS (la même remarque a été martelée tout au long de l'entretien). D'après lui, les informations, peut-être transmises au niveau central, ne « redescendent » pas. Depuis le début du programme, ECOPAS s'est montré à son avis plus proche de la Direction des Eaux et Forêts que de celle des Ressources Animales, ce qui est peut-être une conséquence du montage du projet. Bien qu'il ait interpellé plusieurs fois ses partenaires d'ECOPAS, il a reçu très peu de données à capitaliser. Il ne connaît d'ailleurs que le coordinateur national Konaté.

Il en est de même au nord Bénin. De plus, le service de l'élevage dispose de peu de moyens de fonctionnement et concentre son activité sur la santé animale. On ne sent pas dans la zone périphérique du Parc d'effort politique particulier de l'État pour le développement agricole et de l'élevage en accompagnement de la dynamique de conservation apportée par le Programme ECOPAS. Un soutien accru du gouvernement aux services provinciaux de l'agriculture et de l'élevage permettrait une meilleure coordination avec le service des Eaux et Forêts et ECOPAS.

Au Burkina, le DRRA a énuméré les principaux acquis depuis 2001 grâce à ECOPAS. Il s'agit surtout de prises de conscience :

- la transhumance (largement étudiée) constitue une sérieuse menace pour la biodiversité,
- il existe des conflits,
- une solution est de mettre en place des couloirs de transhumance,

Mais il estime qu'il y a eu plus d'études que de recherche dans la région et trop peu de capitalisation : les données ne sont pas bien partagées. Tous les projets d'appui locaux de la Province de la Tapoa ont intégré ces messages : ils essaient d'aménager des zones de pâturage et des pistes de transhumance et de renforcer les capacités des acteurs.

3 - Ne pas aggraver les difficultés actuelles de l'élevage dans la zone d'influence du Parc

3.1 Action politique et juridique : les accords de Cotonou

Grâce à aux démarches d'ECOPAS et aux informations nouvelles qu'il apportait, une réunion régionale et interministérielle sous l'égide de l'UEMOA a abouti en février 2004 aux « accords de Cotonou » en faveur de la transhumance transfrontalière.

Une réunion extraordinaire du Comité d'Orientation du Programme ECOPAS s'est tenue à Cotonou à l'initiative de celui-ci le 26 février 2004 sur le sujet de la transhumance transfrontalière. Elle a réuni 8 Ministres ou leurs représentants (agriculture et/ou élevage, environnement) des 3 pays concernés par ECOPAS, un Commissaire de l'UEMOA et le Délégué de la Commission Européenne. Les travaux de la Commission ont été résumés dans le Rapport de la réunion des Ministres et se sont achevés sur la rédaction d'un Communiqué final.

Les Ministres ont examiné le rapport des experts, lequel s'appuyait en partie sur les résultats des travaux de recherche et des cartes de transhumance produits sous l'impulsion d'ECOPAS. Après amendements, ils ont adopté ce rapport. Les travaux de la Commission ont porté sur les points suivants :

- La définition de 5 axes de transhumances transfrontalières.
- Des propositions précises d'actions pour chaque axe, telles que des aménagements d'aires de pâturage et leur protection juridique, d'aires de repos pour le bétail tous les 15 km environ, la création de postes d'entrée et de sortie de part et d'autre des frontières, l'aménagement de zones de transit. (On notera qu'il n'est pas fait mention de points d'eau).
- L'examen et l'adoption d'une stratégie IEC (Information, Education, Communication) au profit des acteurs de la transhumance. Il est intéressant de rappeler les contraintes ou les besoins mentionnés :
 - Le faible niveau d'instruction des éleveurs et le besoin d'alphabétisation ;
 - La méconnaissance des textes et les besoins de sensibilisation et formation ;
 - La faiblesse de l'encadrement technique ;
 - L'inadaptation croissante des modes d'élevage par rapport aux évolutions actuelles du monde rural ;
 - La gestion défectueuse des parcours ;

- Le déficit de communication entre partenaires ;
- Les tracasseries et taxes illicites.

Un Comité ad hoc sur la transhumance a été créé sous la présidence de l'UEMOA, composé pour chaque pays de représentants des 3 ministères en charge des aires protégées, des ressources animales et de l'agriculture et d'un représentant des organisations d'éleveurs. Il a été chargé d'analyser la situation et de proposer au Conseil d'Orientation des mesures transitoires de gestion de la transhumance dans la zone d'influence du Parc Régional du W. L'objectif est d'enrayer le pâturage illégal dans le Parc et de sécuriser les activités d'élevage autour. Il doit proposer aussi les voies et moyens nécessaires pour la mise en application de ces mesures.

Quatre séries d'actions et mesures d'urgence ont été identifiées, portant sur des actions de sensibilisation, l'aménagement d'infrastructures de transhumance, la constitution du Comité ad hoc et suggère un observatoire des pâturages. Enfin, trois recommandations ont été formulées et paraphées par les participants :

- à la Commission de l'UEMOA de se mettre en rapport avec la CEDEAO pour mobiliser des ressources financières,
- à ECOPAS de poursuivre les actions entreprises d'aménagements pastoraux et de gestion de la transhumance,
- au Gouvernement béninois de lever la mesure de suspension de la transhumance transfrontalière.

Le Communiqué final insiste sur la mise en place d'un cadre de concertation permanent et indépendant pour accompagner les actions du Parc sur la problématique de la transhumance transfrontalière. L'UEMOA s'est engagée à réaliser une étude sur la transhumance transfrontalière dans les pays membres, le délai n'étant pas précisé.

La déclaration de Cotonou a eu un certain retentissement dans les milieux africains de l'élevage, non seulement dans les pays concernés mais même au-delà de la zone UEMOA. Elle a été perçue comme un progrès pour le pastoralisme, un exemple de concertation inter-état et une avancée dans la construction régionale. La stratégie IEC a été appliquée au Niger et au Burkina pour sensibiliser les éleveurs à la prophylaxie et retarder les flux de transhumance vers le Parc et vers le Bénin.

Néanmoins, les décisions n'étaient pas contraignantes et le bilan actuel des avancées depuis la déclaration est loin de ce qui était attendu. Il nous a été dit au Bénin et au Burkina par des autorités locales que la loi béninoise continuait d'interdire l'entrée de troupeaux étrangers sur son territoire, alors que d'autres sources citent la levée de l'interdiction. Le Comité ad hoc ne s'est jamais réuni. L'appui de l'UEMOA et de la CEDEAO aux aménagements des axes de transhumance et d'aires de pâturage sont très attendues dans les 3 pays, des propositions ont été fournies, les devis demandés ont été fournis à l'UEMOA ; une enveloppe de 4 millions de F CFA⁶ avait été envisagée pour soulager les contraintes des transhumances dans l'ensemble de la zone périphérique du Parc mais le processus de mise en œuvre n'a pas été engagé. Il semble que le processus décisionnel dépasse la zone concernée et doit prendre en considération des décisions juridiques régionales ayant valeur dans tous les Etats, ce qui est une opération longue.

⁶ Soit environ 6 000 euros

ECOPAS a tout intérêt à voir le bétail s'éloigner du Parc et, dans le nord du Bénin, de faire transiter les animaux transhumants vers le centre du pays où il existe encore des ressources. Pour sa part il a pris les dispositions dont il avait la responsabilité dans la stratégie IEC, à savoir la diffusion d'information et de sensibilisation des parties prenantes concernées, et il a engagé sur ses propres fonds un certain nombre de travaux d'aménagement d'infrastructures (balisage, identification de zones pastorales, mise en place de points d'eau). Mais il ne peut faire face à la mise en place de toutes les infrastructures nécessaires. Pourtant cette opération est considérée comme urgente.

3.2 Transhumances transfrontalières

Malgré les obstacles qu'elle a pu rencontrer, la transhumance transfrontalière ne semble pas avoir diminué, mais elle a sans doute un peu modifié ses destinations et elle tente de se faire la plus discrète possible, échappant en partie aux contrôles, pour éviter les tracasseries et conserver sa souplesse.

La transhumance transfrontalière peut être assimilée à un partage à bénéfices réciproques entre pays de ressources pastorales et de produits animaux. Elle est réglementée au niveau de la CEDEAO. D'après les informations recueillies à l'UEMOA, il subsisterait des manquements à l'observance de ces règlements (ce sont peut-être des difficultés juridiques entre États), ce qui aurait retardé la suite donnée aux engagements de Cotonou. La réflexion doit être reprise pour réactualiser ce dossier, notamment en l'élargissant au-delà de la zone d'influence d'ECOPAS. Par exemple, la surveillance sanitaire transfrontalière est dépendante de la traçabilité des troupeaux pour des raisons sanitaires. Les résultats de ces réflexions, à connotation politique autant que technique, doivent se traduire finalement dans les législations.

Le Bénin n'a pas abrogé la loi qui interdit l'entrée d'animaux transhumants étrangers bien qu'il ait signé les accords pour les accepter (ou alors l'information n'a pas suffisamment diffusé). Malgré cela, bien que connaissant cette loi, les Maires béninois rencontrés ont affirmé qu'en pratique le Bénin ne refusait pas la venue de ces animaux sur son sol, à condition de respecter les règles, notamment la présentation du Certificat International de Transhumance et le respect des vaccinations animales réglementaires.

Au Burkina, ce ne sont plus seulement des Peuls, mais aussi des Gourmantchés qui partent en transhumance transfrontalière ; ils ont appris à conduire les troupeaux auprès des Peuls. Les informations très négatives à propos de la transhumance au Bénin incitent certains éleveurs à s'arrêter dans les régions de Logobou et Kotchari, mais la conséquence est la tentation de pénétrer discrètement dans les diverses aires protégées d'alentour.

A cause de la relative fermeture du Bénin, c'est maintenant le Togo qui reçoit 90 % des transhumants et qui commence à réguler leurs dates de circulation. Or le nord-Togo est saturé et aurait besoin d'aménagements. Les gens se déplacent maintenant jusqu'à Kara et Sokodé car l'extrême nord ne suffit plus à les accueillir. Le Togo perçoit beaucoup de taxes, officiellement 120 millions de F CFA annuellement, mais en fait les éleveurs laisseraient trois fois plus au prétexte de la présence de couloirs réservés aux transhumants : ceux-ci n'étant pas balisés sur le terrain, leurs animaux en sortent inévitablement et ils se font verbaliser.

Dans ce pays, une flambée saisonnière de banditisme coïncide avec la période de transhumance. Des délinquants peuls ont des complices au Togo, les animaux volés sont acheminés au Ghana où on ne les retrouve jamais. Pourtant, malgré la corruption et la délinquance, le déplacement au Togo reste intéressant car la perte d'argent et de bêtes est, semble-t-il, compensé par la qualité des herbages qui permettent de nombreuses mises bas.

Partout, de tradition, les communautés de base ne refusent pas le passage des transhumants. Il apparaît même que les agriculteurs ont besoin des éleveurs et de leurs services, quelle que soit leur nationalité. Cette question est d'importance, même si on constate qu'elle est mal documentée et évaluée. Par exemple, on rapporte que pour éviter les contacts avec les populations locales et donc les problèmes, le Préfet de Sansané Mango au Togo avait décidé de dévier les couloirs de transhumance. Les femmes ont alors marché sur la préfecture pour protester car la transhumance relance l'économie.

Pourtant on entend aussi que les pays d'accueil des transhumants se plaignent de la destruction de la nature (notamment d'arbres), des dégâts aux champs, des exactions (vols, viols). Par exemple au Bénin, les éleveurs étrangers ont mauvaise presse dans la population autochtone et de multiples reproches sont exprimés à leur encontre.

En interrogeant l'administration des villages frontaliers, on se rend compte que les éleveurs transhumants nigériens essaient de se faire les plus discrets possibles et se cantonnent dans les espaces peu habités. Il y aurait donc peu de contacts avec les autorités locales et avec les agriculteurs. De ce fait ils sont localement mal connus. Les informations utiles les concernant ne peuvent facilement leur être communiquées, et on ne peut évaluer précisément leur nombre.

De leur côté, les pasteurs transhumants nigériens redoutent en général les autorités locales, tant villageoises qu'administratives lorsqu'ils sont au Burkina, au Bénin ou au Togo et ne déclarent leur passage que s'ils ne peuvent faire autrement. Leur principal objectif est de trouver de l'herbe, y compris au-delà des frontières. Les pasteurs se font les plus discrets possible et s'appuient sur des alliances locales pour accéder aux pâturages et à l'eau. Ne disposant pas encore d'informations transmises à temps sur le niveau des ressources en herbe (c'est l'une des informations que le SIPSA⁷ cherche à rendre disponible car les SAP⁸ ne diffusent pas ces informations vers les éleveurs), ils appliquent leurs méthodes traditionnelles de prospection et d'anticipation, qui sont d'ailleurs très efficaces.

Cette crainte des autorités locales est la porte ouverte à la corruption, soit à l'initiative des éleveurs pour amadouer certains agents administratifs, soit de la part de ces agents qui sont tentés de prélever ainsi de l'argent pour leur propre compte.

3.3 Les problèmes de tracasseries et corruption à l'égard de l'élevage

Les éleveurs sont confrontés à diverses tracasseries, dont beaucoup ne visent qu'à obtenir de l'argent. Ces tracasseries traduisent une marginalisation des éleveurs. Payer ou faire payer pour obtenir la tranquillité ou la « compréhension » de fonctionnaires indécents est une pratique qui se répand mais a le nom de corruption.

⁷ SIPSA : Système d'Information pour le Pastoralisme au Sahel, dispositif national et sous-régional de 6 pays sahéliens, en cours de montage avec l'appui de la FAO.

⁸ SAP : Systèmes d'Alerte Précoce au service des Ministères nationaux de développement rural.

Des pasteurs transhumants font savoir qu'ils font l'objet de tracasseries diverses de la part des forestiers, des policiers et des agents de l'élevage ; les arrangements se concluraient souvent avec un peu d'argent. Au Burkina, le harcèlement de certains agents de l'Élevage et d'agents des Eaux et Forêts ressemble plus à du racket à leur égard qu'à de la police. Le bruit court qu'à la sortie de l'École nationale des Eaux et Forêts du Burkina, la destination de Diapaga est prisée car on espère pouvoir y « manger ». Les interpellations s'accompagneraient de mauvais traitements (saisie d'animaux, immobilisation de bergers plusieurs jours...). Ces problèmes étaient devenus si sérieux que les éleveurs ont mené une action collective (c'était la première fois) et ont fait un sit-in, pour dénoncer les mauvais traitements dont ils faisaient l'objet et se plaindre du Conservateur du Parc du moment. Un inspecteur des Eaux et Forêts est venu se rendre compte sur place et le Conservateur du Parc a été licencié. Au Niger, le même type de plaintes avait été recueilli par Riegel (2002) dans la région de Tamou et de Dosso. Elle écrivait : « Les bergers se plaignent d'être agressés physiquement par les forestiers et parfois emprisonnés, et expriment de la peur, de l'humiliation ou de la révolte », rapportant ces paroles : « *L'Etat ne gère plus rien ; ils veulent que les Peuls quittent le Niger, ils tapent ceux qu'ils trouvent. Si ça continue, tous les éleveurs vont partir au Burkina ou au Bénin* ».

Il s'est développé autour de la transhumance vers le Togo un système de corruption qui impliquerait des complicités du personnel des Eaux et Forêts du Burkina avec partage des bénéfices : les bergers doivent payer des taxes ou amendes nombreuses, totalement hors des circuits légaux. On connaît certains endroits (par exemple un pont) où l'usage serait de laisser un animal comme « taxe » ou cadeau. Les administrations au Burkina joueraient parfois un jeu hypocrite vis-à-vis des bergers, acceptant, ce qui n'est pas légal, de ne pas déclarer toutes leurs bêtes pour limiter leurs taxes, mais les dénonçant ensuite et partageant les bénéfices de l'escroquerie.

Que ce qui vient d'être rapporté soit à considérer comme des faits établis ou comme des amplifications de faits moins graves, il faut en retenir le sentiment de méfiance des pasteurs peuls à l'égard des diverses administrations. Cette méfiance est d'autant plus sensible qu'ils ne connaissent pas bien ni les règles locales ni leurs droits et qu'ils n'ont guère les capacités et les dispositifs pour les faire valoir. Leur intention principale et quotidienne est de procurer à manger et à boire à leurs animaux qui sont leur gagne-pain et ont une valeur symbolique forte ; cet objectif prime tout et motive leurs décisions quotidiennes et leurs prises de risque. Une étude de ACORD (voir plus loin) au Burkina sur les acteurs réalisée en février et mars (Barraud, 2007) a montré un problème de capacité juridique des éleveurs. Ces gens sont marginalisés par les autres et s'auto marginalisent de surcroît. A force d'être dépouillés et escroqués ils ne font en effet plus confiance à personne.

Laisser persister un contexte de quasi-racket ne pourrait qu'accroître la méfiance des éleveurs vis-à-vis des agents de l'État, les pousserait à se faire les plus discrets possibles et même à se cacher et pas à respecter les réglementations de la CEDEAO. Les Peuls sont considérés comme un groupe difficile, croyant que l'argent peut tout régler, et tentant de corrompre et de manipuler les gens, y compris quand ils sont en règle. Pour essayer de réduire cette corruption, il faudrait comprendre les raisons de ce contournement systématique des voies officielles par les pasteurs et surtout leur faire connaître leurs droits pour les inciter à respecter les devoirs. La tâche n'est pas facile et exige des actions conjointes auprès des pasteurs et des cadres administratifs car il semble clair que la difficulté réside dans le fait que tous les acteurs participent activement à cette corruption.

3.4 Les problèmes sociaux chez les Peuls

La détérioration des conditions d'élevage des Peuls et les changements de propriété des animaux expliquent l'augmentation des conflits avec les agriculteurs et le développement de la délinquance chez les jeunes bergers.

Le Directeur Régional des Ressources Animales de l'Est, au Burkina, fait part de son inquiétude concernant les changements actuels dans la société peule. On remarque qu'un nombre croissant de troupeaux appartient à des propriétaires non peuls et même étrangers à la zone (les propriétaires sont souvent des « Mossi » « puissants » de Ouagadougou). Le transfert des animaux hors des mains des Peuls est lié notamment à l'essor du coton dans la région qui a permis l'enrichissement des cultivateurs qui investissent dans le bétail. Avec ce changement certains Peuls ne sont plus que bergers ce qui provoque une désorganisation sociale. Comme les jeunes ne peuvent plus se constituer de troupeaux comme autrefois, où les parents faisaient des dons d'animaux à chaque enfant dès sa naissance et rétribuaient en bétail leur service pendant la transhumance, certains deviennent des délinquants, volent du bétail et commettent des forfaits. Au Togo, des exactions allant jusqu'au meurtre ont été commises sur les populations sédentaires, souvent en complicité avec des Togolais. Les vengeances se retournent contre les éleveurs innocents qui sont des parents des délinquants. Une tuerie récente au Togo a été évoquée ; en représailles, tous les transhumants ont été bloqués. Au Burkina, les coupeurs de route dans la région de Pama seraient des Peuls.

Dans la région du Parc au Burkina, il y a d'autres problèmes sociaux liés à la légendaire « réserve » des Peuls : ils sont installés en dehors des villages et ne participent pas aux réunions. Il serait utile de comprendre pourquoi ils ne sortent pas de cette posture, même si l'on sait qu'une telle attitude de retrait est ancrée dans leur éthos le plus profond. Ce comportement en fait des boucs émissaires tous désignés en cas de problèmes. Ainsi, lorsque des dégâts sont causés par du bétail de passage et que des conflits surgissent, les familles peules locales se trouvent parfois impliquées à tort. L'appui des responsables traditionnels (rugga) qui connaissent bien leur psychologie et ont l'habitude d'un rôle de médiation pourrait faciliter une participation des Peuls aux discussions communes. Il ne faut pas oublier qu'historiquement les liens tissés entre les Peuls et les autochtones ont toujours été asymétriques et en défaveur des premiers surtout au nord-Bénin. En effet les Peuls arrivés par petits groupes dans un contexte de grande insécurité se trouvaient en position de faiblesse et donc de sujétion vis-à-vis des autochtones ; ce passé a laissé sa marque.

On peut également mentionner l'analyse de Riesman (1974, p 173-174) : il estime que les Peuls comprennent le concept d'entraide, mais pas celui de coopération : *« La coopération, dans le sens de "l'action de participer à une œuvre commune" (le Robert) n'existe pratiquement pas chez les Djegôbé. La raison en est qu'il n'y a pas d'œuvre commune. Les Djegôbé ne connaissent pas de travail qui soit pour le bien de tout le monde, tout comme ils ne connaissent pas l'idée d'un bien qui appartienne à un groupe ou à la communauté. Tout ouvrage est destiné ou bien à soi-même, ou bien à quelqu'un d'autre, mais jamais aux gens en général [...]. Les fruits du travail ne sont jamais considérés comme appartenant à tous, mais seulement à celui pour qui on l'a fait. C'est pour cela, d'ailleurs, que les Peuls ont beaucoup de mal à comprendre notre concept de la coopération. »*

Au Togo, ECOPAS mentionne⁹ les problèmes de conflits causés par les éleveurs transhumants : « *Les seuls problèmes qu'ont les Peuls avec les Gourmantché locaux sont à mettre en rapport avec les dégâts sur les récoltes. Quant aux situations conflictuelles liées à la transhumance, pour beaucoup de transhumants prenant la direction du Togo (zones de Gandou jusqu'à Ountché) les problèmes avec les locaux sont de plus en plus importants. Ces derniers ne respectant pas leurs droits réagissent comme dans un Etat de non droit et persécutent les communautés peules transhumantes.* »

4- Ne pas accroître les risques de tensions entre les éleveurs et les autres acteurs ruraux

4.1 Contexte juridique et administratif

Les réglementations destinées à éviter les conflits entre éleveurs et agriculteurs sont mal connues des éleveurs et souvent aussi considérées comme défavorables à leur égard et donc insuffisamment appliquées. Des améliorations mériteraient d'être faites dans les textes, qui devraient aussi être traduits.

Il existe beaucoup de dispositions réglementaires pour éviter les problèmes entre éleveurs et agriculteurs (CEDEAO). La loi d'orientation prévoit la traduction des textes en fulfuldé et moré. Le problème est toujours l'application de ces textes qui demande de les connaître et de les comprendre. Or ils sont souvent inadaptés, non participatifs et mal connus tant des populations que de l'administration. La Coopération Suisse s'était attelée à cette tâche mais l'investissement sur le terrain a été insuffisant. Les résultats sont néanmoins intéressants.

Mais n'oublions pas que pour résoudre les conflits liés au partage d'un même espace par plusieurs activités dans un contexte de compétition pour l'accès aux ressources, il reste à inventer un modèle juridique qui soit à la fois légitimé par des populations locales et légalisé par l'Etat comme le montre le travail juridique et anthropologique de Barrière et barrière (2002) au Mali dans un contexte assez proche.

Il y a souvent un manque de vision prospective, par exemple les maires voient l'élevage comme une intéressante source de taxes, mais n'envisagent pas de lui consacrer quoi que ce soit ; l'activité est ignorée dès qu'il s'agit de lui offrir des services ou des infrastructures. La vision politique place l'agriculture d'abord, l'élevage ensuite.

De façon voilée il existe aussi des conflits entre Ministères, et même au sein des mêmes services : par exemple la mise en place des Brigades au Burkina occasionne un conflit de compétence avec les structures « traditionnelles » des Eaux & Forêts

⁹ Dynamique d'acteurs 2. Rapport ECOPAS, p 14.

4.2 Avantages de la transhumance pour les villages d'accueil

Les profits que tirent les populations résidentes du passage des transhumances ne sont pas encore bien évalués et connus mais ils ne sont pas négligeables. La cessation des transhumances porterait préjudice à de nombreuses familles villageoises.

Sans tenir compte des troupeaux de commerce qui exportent du bétail pour l'abattoir vers les pays importateurs (Bénin, Togo, Nigeria, Ghana), les transhumances transfrontalières opèrent à elles seules un véritable transfert de cheptel d'un pays à un autre : un certain nombre de têtes sont vendues ou restent dans le pays.

Localement, les villageois sédentaires qui accueillent des élevages en transhumance tirent certains avantages, même s'ils sont encore mal évalués. Par exemple, leurs animaux reproducteurs sont utilisés pour l'amélioration génétique des animaux locaux ; les femmes peules vendent du lait frais sur les marchés, au Bénin elles fabriquent et vendent du fromage. En contrepartie, les bergers achètent des céréales et autres aliments. Bien que le travail de Camaleonte (2003) constitue une première approche de cette question au Bénin, des enquêtes sur ce sujet mériteraient d'être organisées pour mieux apprécier les avantages que tire la population des transhumances, notamment transfrontalières car ces flux sont vraisemblablement bien plus importants qu'on ne le suppose. Bourgeot (1990) notait déjà que « *la transhumance dans sa composante commercialisation constitue un apport carné important pour la satisfaction alimentaires des populations béninoises et un apport non négligeable dans le PIB national* ».

Dans les pays d'accueil, des familles peules migrantes viennent s'installer et obtiennent l'autorisation des autorités villageoises pour s'établir sur des terrains peu utilisables pour l'agriculture ; elles créent des liens d'échange et de services avec les villageois, font souche, puis deviennent plus tard des noyaux soit d'agrégation pour d'autres familles soit seulement d'accueil pour des pasteurs en transhumance. Traditionnellement, et tant que l'espace n'est pas saturé, l'intégration d'étrangers a toujours été perçue par les communautés villageoises comme renforçant leurs capacités et leur prestige. C'est toujours le cas dans les zones les moins peuplées. Cependant la tradition de « réserve » des Peuls peut constituer un obstacle, faisant qu'ils ne s'assimilent jamais complètement à la différence d'autres groupes.



Cliché A. Fournier

Photo n° 3 – Galettes de fromage de vache, prêtes à être servies en repas chaud dans un petit restaurant du Nord Bénin (Kandi, septembre 2007).

4.3 Les cadres de concertation

Des cadres de concertation avec les villageois de la zone périphérique ont été mis en place et consultés.

ECOPAS a adopté une approche participative pour négocier les transformations nécessitées par le Parc et les aménagements pour les éleveurs et les agriculteurs. Il a créé pour cela des plates-formes de négociation et de gestion des conflits faisant appel à tous les types d'acteurs concernés. Ces plates-formes ont été instituées lors d'ateliers nationaux organisés par chaque composante du programme.

La mise en place de la zone tampon par ECOPAS a néanmoins soulevé beaucoup de problèmes : des terres de cultures se trouvant en zone pastorale ont été déplacées et chaque fois des arrangements ont dû être trouvés. On devrait à présent considérer que les questions ont été réglées dans la zone agricole, mais les éleveurs font encore remonter des plaintes pour l'installation intempestive de cultures dans la partie pastorale. Ces tensions témoignent sans doute de la réticence des « autochtones » cultivateurs à partager leurs terres avec des « étrangers », fussent-ils des éleveurs sédentaires installés depuis plusieurs générations.

Il existe des modes historiques de coopération entre agriculteurs et éleveurs. Il faut rappeler que les agriculteurs disposent de droits sur la terre pour cultiver, mais il n'en est pas de même pour les éleveurs, utilisateurs des ressources pastorales sans droit sur le sol. Cette absence de maîtrise foncière est le fruit de l'histoire car les Peuls n'ont jamais réussi à imposer une domination politique dans cette région et sont restés « logés », « protégés » et donc « dominés » par les autres groupes (Santoir 1998). Les besoins en terre agricole ont beaucoup augmenté ces dernières décennies avec le développement de la culture cotonnière, encore relativement extensive et donc consommatrice d'espace. Les conflits d'accès à la terre se sont intensifiés, allant jusqu'au blocage de passages d'animaux.

Au Bénin, il existe maintenant trois niveaux de concertation dans la zone périphérique du Parc (voir notamment El Hadj Issa, 2007) :

- les cadres de concertation au niveau villageois et/ou inter-villageois,
- le comité de gestion de la zone tampon au niveau des communes,
- le système traditionnel de gestion des enjeux et des conflits entre individus ou familles.

Les villageois du Bénin se sont organisés pour la gestion des ressources communes. Des cadres de concertation ont été mis en place tant au niveau des communautés de base que de l'administration locale. Les communes riveraines du Parc se sont organisées en association, mais leur action est limitée à cause du manque de coordination des structures d'État.

L'efficacité de ces dispositifs de concertation diffère selon les villages. Dans les régions avec beaucoup d'étrangers, émigrants agriculteurs ou éleveurs, le pouvoir local manque de l'autorité acceptée par tous pour parvenir à des arrangements. Dans les villages où l'homogénéité ethnique et le respect des traditions sont encore vivants, la concertation avec les éleveurs est facilitée.

Les activités d'infrastructure engagées par ECOPAS dans la zone périphérique, comme les couloirs pour le bétail permettant l'accès à la zone tampon, ont été décidées après consultation et participation des autorités villageoises.

Au Niger, des habitudes de concertation existent et sont activées selon les besoins. Par exemple, pour fixer les limites précises de la réserve et préparer le balisage, une réunion a été organisée à Say par ECOPAS avec les élus locaux et les Commissions Foncières concernées.

Le dialogue entre le Parc et les éleveurs par l'intermédiaire d'un *rugga* s'établit chaque fois que nécessaire pour régler des conflits. Il semble souhaitable qu'un dispositif de concertation soit mis en place avec des rencontres régulières, de façon à mieux connaître les objectifs les uns des autres et à prendre les dispositions qui permettraient de prévenir les conflits.

L'AREN est une association dont une partie des membres pasteurs est concernée par ECOPAS. Quelques contacts ont eu lieu mais ils n'ont pas abouti à un dialogue constructif, et ils n'ont pas eu de suite. Pourtant l'AREN dispose d'une vraie représentativité du milieu pastoral. Il serait très souhaitable que les deux parties se remettent autour de la table, dépassent les traditionnelles oppositions entre éleveurs et forestiers et parviennent à transmettre et comprendre les messages dont l'une et l'autre sont porteuses. L'AREN serait notamment un intermédiaire efficace pour transmettre de l'information aux éleveurs. Les structures de représentation des éleveurs existant au Niger pourraient servir de modèles pour le Burkina ou le Bénin qui pourraient tenter de susciter la mise en place d'équivalents chez eux.

Actuellement les questions transfrontalières et d'harmonisation des actions ne peuvent être traitées. Au-delà des organisations locales, il faudrait parvenir à créer des structures transfrontalières qui permettraient d'harmoniser les actions en zone périphérique, principalement sur les questions d'élevage et de transhumance. Ce point est absolument essentiel car on ne rappellera jamais assez que la logique d'utilisation du milieu par les Peuls n'est pas locale, négliger cette dimension conduit à une compréhension très insuffisante et donc à un traitement inadéquat des problèmes.

4.4 Communication, information, formations, sensibilisations

Un animateur d'ECOPAS est en charge dans chaque pays de l'information (vers les habitants comme vers les responsables d'ECOPAS) et de la sensibilisation à l'attention des notables et des populations villageoises de la zone périphérique.

ECOPAS a mis en place des animateurs pour la zone tampon et la zone périphérique. Ils font offices d'intermédiaires entre la direction du Parc et la population et renseignent celui-ci sur les difficultés que les personnes rencontrent. Ils portent l'essentiel de leur action sur la sensibilisation, y compris des anciens braconniers. Au Bénin, ils font de l'éducation environnementale dans les écoles et organisent des projections sur la conservation de la faune. Ils font aussi remonter des informations aux responsables villageois et à ceux des coordinations nationales d'ECOPAS.

Les responsables du Parc au Bénin ont organisé des visites dans le Parc pour les habitants des villages proches. Dix mille personnes (dont 6 000 enfants) ont ainsi découvert l'intérieur du Parc et se sont vus expliquer les buts et avantages de la conservation.

Au Niger, les actions de sensibilisation portent principalement sur l'agroforesterie et la protection des jeunes rejets d'arbre dans les champs et les jachères. En direction des éleveurs, quelques émissions de radio ont été programmées. Il reste néanmoins beaucoup à faire en matière d'information et de sensibilisation des éleveurs. En 2002 Riegel écrivait : « *l'actuel conservateur du Parc défend les nouvelles orientations qui ont été prises, alliant des sanctions plus sévères à un travail de sensibilisation, qui selon lui commencerait à porter ses fruits* ». Mais ajoutait : « *[...] il n'y a aucun élément dans le discours des bergers interrogés qui laisse à penser qu'ils ont été sensibilisés à des enjeux de conservation. Ils n'identifient les forestiers que comme acteurs de l'administration du Parc, et en ont une perception extrêmement négative* ».

Au Burkina, l'animateur travaille avec les organisations d'éleveurs et fait de la sensibilisation.

La CEDEAO a organisé une fois en début de campagne une information sur les transhumances pour sensibiliser les éleveurs sur les pistes à bétail et les zones pastorales. Elle a mobilisé pour cela les services de l'élevage des 3 pays. Mais l'opération ne s'est pas renouvelée. Il n'est pas certain que l'information parvienne largement jusqu'aux éleveurs et il serait utile de mobiliser aussi pour cela les organisations locales comme l'ARECOPA, l'AREN et l'UDOPER qui ont capacité à toucher la base.

Troisième Partie

Difficultés qui demeurent et propositions d'actions

Introduction : éléments de bilan

Les pages précédentes révèlent les nombreux acquis et les résultats opérationnels en direction de l'élevage et des transhumances dans la zone d'influence du Parc que le Programme ECOPAS a permis d'obtenir depuis sa mise en place. Ces avancées sont à mettre principalement au crédit de la Coordination régionale, des Coordinations nationales et des Conservateurs, du volet recherche du Programme, de consultants et d'établissements d'enseignement supérieur africains ou européens.

L'œuvre n'est pas achevée, bien des difficultés demeurent et des progrès restent à faire qu'il convient d'examiner. Rappelons ici les principales :

Certaines concernent la police du Parc et les contrôles des transhumances :

- Il existe encore, même si elle est faible, une fréquentation illicite du Parc par des troupeaux.
- La charge en bétail réelle dans la zone tampon n'est pas bien connue et n'est donc pas suffisamment régulée, au risque d'aboutir à du surpâturage.
- Certaines mesures face aux infractions comme l'abattage de bétail ou l'imprécision des montants des amendes sont très impopulaires parmi les éleveurs et confèrent aux efforts de conservation une image négative.
- De même, diverses tracasseries des agents de l'Etat à l'encontre des éleveurs avec, par exemple, des paiements de divers accès pour le bétail sans remise d'un reçu donnent une impression d'arbitraire et favorisent la fraude.

Certaines relèvent d'un manque d'harmonisation ou de coordination régionale :

- Les questions relatives aux transhumances transfrontalières relèvent de dispositions réglementaires régionales et de soutien financier régional ; or les institutions régionales comme l'UEMOA n'ont pas tenu leurs engagements pris en 2004. Le Comité ad hoc ne s'est pas réuni, les études n'ont pas été faites, le plan fixé selon la stratégie IED n'a pas été suivi d'exécution.
- Les mouvements transfrontaliers de bétail mal contrôlés contribuent à la dissémination de maladies animales.

Certaines touchent les actions d'aménagement et de développement en zone périphérique à l'échelle nationale ou décentralisée :

- Les éleveurs ne connaissent pas bien leurs droits et leurs devoirs. Par exemple, certains espaces ouverts spécialement au Bénin en faveur de l'agriculture et de l'élevage dans des forêts classées sont insuffisamment connus des éleveurs et encore peu utilisés. Au Burkina Faso, les plans de gestion des forêts classées en cours de mise en place prévoient également un usage pastoral ou un accès à des points d'abreuvement ; ces informations devront être largement communiquées aux éleveurs.
- L'aménagement d'infrastructures pour faciliter les mouvements de bétail (balisage des couloirs de transhumance, identification et sécurisation de zones de pâturage, creusement de puits) a commencé dans les 3 pays, mais les objectifs sont loin d'être atteints.
- La dynamique du programme ECOPAS non seulement de conservation mais aussi d'encouragement aux aménagements dans la zone périphérique n'a pas été accompagnée d'une dynamique parallèle suffisante des services nationaux de l'agriculture ou des productions animales.
- Il est apparu un besoin d'harmonisation plus important entre les activités du Parc dans la zone périphérique et celles de la société civile (organisations professionnelles, ONGs et projets de développements).

Certaines se rapportent à l'attitude et au comportement des éleveurs et à leurs relations avec les autres acteurs :

- Les éleveurs, notamment les grands transhumants, ont une méfiance, qui s'accroît apparemment avec le temps, de toute organisation communale ou administrative, surtout à proximité des frontières.
- Les tensions entre les divers acteurs et notamment à l'égard des éleveurs sont en train d'augmenter ; or les enjeux sociaux correspondants restent insuffisamment analysés. L'utilisation de la zone tampon notamment mériterait une attention particulière car il s'agit d'une zone sensible révélant et exacerbant ces tensions.

Parmi ces difficultés :

- les unes peuvent être appréhendées par les responsables du Parc et de ses composantes nationales, mais ne peuvent être traitées que dans les limites de leurs prérogatives et de leurs moyens ;
- d'autres doivent être entreprises au niveau sous-régional ;
- d'autres encore relèvent des politiques et administrations nationales ;
- certaines actions devraient plutôt concerner des ONG ou des projets ;
- les éleveurs eux-mêmes doivent s'impliquer, individuellement ou collectivement, dans les débats et l'élaboration des mesures et des actions qui les concernent ; pour les y aider, il faut être attentifs et comprendre ce qui peut motiver leurs engagements pour en tenir compte (d'où une place à réserver à la recherche sur ce sujet) et trouver les

moyens d'y parvenir en s'adressant aux responsables traditionnels et aux associations reconnues par eux (comme l'AREN).

Perspectives prochaines

Parmi les 3 ONG italiennes qui prendront place très prochainement en zone périphérique du Parc, l'une portera son attention aux questions pastorales.

Le Programme ECOPAS est entré dans sa dernière année sous sa forme actuelle et s'achèvera mi-2008. A la demande de l'UEMOA et de la CEDEAO, l'Union Européenne est sollicitée pour poursuivre le Programme, très apprécié, en organisant et finançant une nouvelle phase. Le principe en a été admis mais ne pourra pas être mis en place avant 2010 ou 2011. Une interruption de financement est donc inévitable.

Il est entendu que l'organisation du projet devrait évoluer vers une structure permanente à caractère régional dont les bases ne sont pas encore jetées. Dans l'intervalle, la Coopération italienne s'est engagée à mobiliser et soutenir financièrement 3 organisations italiennes, une dans chaque pays, pour des actions en faveur du Parc et dans la zone périphérique, avec chacune des spécificités de sujets ; l'une d'elle, AFRICA 70, agira au Niger et sera installée à Niamey à partir d'octobre 2007 ; elle sera notamment chargée des sujets de transhumance. L'Université d'Aquila (Italie) continuera ses activités de recherche en appui aux opérations de développement (Prof. Angelo Turco).

Eléments de propositions

Quelques pistes de propositions sont exposées dans les lignes qui suivent en regard de ces difficultés. Elles trouvent leurs sources soit dans les constats de la mission, soit sur la base des propos de nos interlocuteurs, soit encore en référence à d'autres rapports existants. La durée limitée de cette mission destinée avant tout à faire un état des lieux de résultats du Programme dans le domaine du pastoralisme ne permettait pas d'approfondir ce domaine des propositions de stratégie et d'activités.

La Réserve de Biosphère Transfrontalière du W du fleuve Niger (RBT) implique que deux exigences soient respectées : « a) assurer la conservation de la biodiversité ; b) définir, en étroite concertation avec la population, des stratégies qui en assureront la conservation tout en participant au développement et humain durable de cette région, dans le respect des richesses patrimoniales culturelles qui font l'originalité de ces populations et des paysages correspondants¹⁰ ».

Le Programme ECOPAS vise ces deux buts. Pour le premier, il dispose des relations officielles et des appuis et implications des Ministères de l'Environnement des 3 pays et de leurs services nationaux de conservation et gestion de la biodiversité. Le second est bien plus complexe et difficile à prendre en compte ; ECOPAS peut engager certaines actions ciblées, mais il doit surtout plaider pour une mobilisation des diverses tutelles qui ont la responsabilité de la gouvernance de l'espace autour du Parc et de leurs services, également de la société

¹⁰ Document nigérien préparatoire au classement de la Réserve de Biosphère.

civile, de la recherche et des institutions internationales pour un développement humain à la hauteur des ambitions manifestées pour la conservation et la mise en valeur de la Réserve de Biosphère Transfrontalière. Le meilleur exemple réussi est la réunion de Cotonou. La stratégie du Parc, d'ECOPAS et des organismes appelés à coopérer avec eux ne peut se limiter à des activités dans la zone périphérique à la gestion de laquelle ils participent ; elle doit porter surtout sur un effet de mobilisation, d'entraînement et de renforcement des forces existantes publiques, privées et internationales.

Les propositions qui suivent sont présentées au regard de cette stratégie. Elles relèvent :

- de la conservation et de la surveillance dans le Parc, et de l'utilisation de la zone tampon,
- de mesures hors du Parc pour faciliter l'accès aux ressources pastorales et les transhumances,
- de lobbying vis-à-vis d'acteurs nationaux et internationaux,
- d'encouragements à la poursuite de recherches déjà engagées ou au lancement de travaux sur de nouveaux sujets qui restent des zones d'ombres en matière de connaissance.

1- Actions dans le Parc et la zone tampon

1.1 Conservation et surveillance du Parc

Il existe encore, même si elle est faible, une fréquentation illicite du Parc par des troupeaux, et il faut essayer de la faire cesser. Mettre un terme à l'attraction du Parc pour les éleveurs ne peut cependant reposer uniquement sur la répression. Comme on l'a souligné plus haut, certaines réalités (comme l'abattage ou l'imprécision des montants des amendes en cas d'infraction, donnant une impression d'arbitraire, de même que les paiements de divers accès pour le bétail sans remise d'un reçu) sont très impopulaires parmi les éleveurs et confèrent aux efforts de conservation une image négative. Elles doivent donc être reconsidérées. Il semble notamment important de moraliser les pénalisations, de les encadrer et de faire exiger des reçus. La recherche d'une amélioration dans ce domaine doit être discutée au plus haut niveau des instances de la conservation et d'élevage des trois pays, qui doivent s'engager fermement et de manière précise sur ces points. Parallèlement il semble indispensable de faire informer les éleveurs de ces mesures et de ces engagements des responsables de la conservation et de l'élevage. Pour surmonter leur méfiance dont il a été fait état à plusieurs reprises, il convient de passer par des responsables et représentants auxquels ils font confiance (notamment les *rugga* au Niger) plutôt que par d'autres voies.

1.2 Utilisation de la zone tampon

Le contrôle sur la zone tampon apparaît encore faible. Or il s'agit d'un espace très sensible où s'expriment et s'exacerbent les tensions entre groupes. Il conviendra donc d'accorder une grande attention à ce qui s'y passe, d'engager une réflexion approfondie pour la gestion de cette zone et de l'accompagner par des recherches : Comment évaluer et contrôler la charge en bétail ? Comment assurer une équité suffisante dans l'accès à ces ressources ? Comment

organiser les arbitrages indispensables lors des attributions de droits ? Telles sont les principales questions qui se posent.

2- Actions hors du Parc, pour faciliter l'accès à des ressources pastorales et la transhumance

Pour écarter les éleveurs du Parc il est nécessaire de leur donner accès à des ressources dans d'autres espaces et de rechercher des solutions pour les périodes de crises qui ne manqueront pas de survenir. On sait en effet qu'il y aura encore des années de sécheresse exceptionnelles, même si l'on ne peut pas dire quand.

2.1. Aménagement et sécurisation d'infrastructures pastorales

ECOPAS a réalisé ou contribué à mettre en place dans les 3 pays certains aménagements, dans la ligne de besoins préalablement identifiés et/ou déjà engagés. Il s'agit de l'identification de zones pastorales destinées à être réservées à l'élevage et à servir de zones d'accueil pour les troupeaux, qu'ils soient locaux ou en transhumance ; de la création de puits ; du balisage de couloirs de transhumance. Mais ces actions sont notoirement insuffisantes. La tâche est considérable et complexe et doit impliquer les partenaires de l'aménagement du territoire, du développement rural et des communes rurales. Elle doit mobiliser les efforts et les moyens les plus divers. En retour, les collectivités locales devraient prendre conscience des bénéfices à attendre de l'élevage et de la transhumance sur leur territoire, donc de ces investissements à travers les taxes, redevances et activation d'échanges économiques divers.

Ces mises en place doivent recevoir la plus large acceptation possible des éleveurs, des services ruraux et des autorités locales, notamment villageoises, pour que les décisions, notamment les emplacements des surfaces réservées à l'élevage (pâturages et couloirs) et des points d'eau ne soient pas remis en causes et puissent être respectés. La concertation avec les parties prenante doit donc être organisée très largement.

2.2. Mise en place d'un plan d'urgence en cas d'années catastrophiques

Pour éviter la désorganisation et une mauvaise gestion des périodes de crise, il est prudent de prévoir dès à présent, hors de l'urgence et des pressions de tous ordres, un plan d'action en cas de sécheresse exceptionnelle ou de toute autre catastrophe. Pour y parvenir, des ateliers spécifiques pourraient par exemple être organisés, réunissant autour des conservateurs et responsables du Parc des représentants des services de l'élevage, des systèmes d'alerte précoce nationaux et régionaux (AGRHYMET), des scientifiques, les responsables traditionnels et les associations d'éleveurs. Ces interlocuteurs seraient consultés sur les risques encourus par les troupeaux de manière à adapter au mieux le plan à leurs besoins.

Certaines questions doivent être posées et débattues : Peut-on ouvrir exceptionnellement certaines parties des aires protégées ? Si oui, quelles seraient les conditions d'accès et les règles à respecter ? Quelles zones pourraient, sans présenter une trop grande vulnérabilité et sans compromettre la vie de la faune, être ouvertes ponctuellement à la pâture ? En effet les années de sécheresse fragilisent également les animaux sauvages et la composante végétale

des écosystèmes qui ne doivent pas être exploités au-delà du raisonnable. Si non, quelles autres solutions préparer ? Il faut en même temps obtenir un engagement de tous les interlocuteurs concernés, y compris des instances traditionnelles, pour faire respecter les mesures prises.

2.3 Développement des informations et de la communication

Il n'est pas facile de transmettre commodément des informations pratiques aux éleveurs peuls : ils sont dispersés, parlent leur propre langue, beaucoup ne sont pas alphabétisés. Par contre l'information semble bien circuler au sein de leurs communautés, même à distance, ils se comprennent entre eux dans les différents pays qu'ils traversent, les Nigériens sont traditionnellement organisés pour les transhumances grâce aux *garso* et aux *rugga*.

Pourtant, il faut pouvoir remédier au faible impact de certains aménagements effectués en faveur de l'agriculture et de l'élevage, notamment au Bénin sur les espaces de forêts classées, faible impact qui repose peut-être sur une mauvaise diffusion de l'information. Plusieurs voies de communication sont disponibles :

- les organisations villageoises, déjà familiarisées avec ECOPAS, touchant surtout les éleveurs sédentaires,
- les organisations locales comme le RECOPA, l'UDOPER et l'AREN qui ont capacité à toucher la base,
- les services de l'élevage, car ils disposent de toutes sortes d'opportunités pour rencontrer les éleveurs peuls,
- les *rugga*,
- les radios rurales.

ECOPAS pourrait œuvrer pour la relance des campagnes annuelles préparatoires aux transhumances. La CEDEAO a organisé une fois cette information sur les transhumances en début de campagne pour sensibiliser les éleveurs sur les pistes à bétails et les zones pastorales, ce qui a impliqué en particulier les services de l'élevage des 3 pays. L'idée était bonne il faut souhaiter qu'elle soit renouvelée. Ce pourrait être l'occasion pour les forestiers et les responsables du Parc de communiquer chaque année les facilités offertes aux éleveurs, y compris dans les forêts classées du centre du Bénin et du Burkina Faso.

Un bon moyen de familiariser les personnalités influentes avec les objectifs et les actions du Parc à leur égard consiste à organiser des voyages de visites. Il s'agit en particulier de représentants du milieu pastoral (quelques *rugga*, *garso*, responsables d'organisations pastorales et d'ONG).

3- Actions vis-à-vis-des acteurs nationaux et internationaux

3.1 Au niveau régional

3.1.1 Réactiver les engagements régionaux pris à Cotonou pour la transhumance transfrontalière

Du fait que le Parc est une réserve transfrontalière, certaines réglementations et certaines décisions dépassent les législations et pratiques nationales et relèvent de compétences sous-régionales. Sa reconnaissance sous-régionale est aussi une condition pour assurer la pérennité

aux activités engagées par ECOPAS. L'UEMOA est l'organisation régionale capable d'introduire auprès des Etats les questions qui ont des implications régionales.

L'élevage transhumant dans la zone d'influence du Parc passe les frontières et la coordination des moyens d'appui et de contrôle relève aussi de décisions régionales. C'est en ce sens que ECOPAS a plaidé pour se tienne la réunion de Cotonou de 2004. ECOPAS doit poursuivre ses efforts de lobbying auprès de l'UEMOA pour que les décisions prises à Cotonou soient bien suivies d'effet. Le Comité ad hoc proposé par l'UEMOA et placé sous sa surveillance doit siéger et devenir opérationnel pour parvenir à une gestion concertée entre les Etats des ressources pastorales et des dispositifs d'accueil des troupeaux transhumants. Il appartient aussi à ce même Comité de faciliter les échanges entre les représentants et les responsables des 3 Etats pour harmoniser les réglementations nationales.

3.1.2 Susciter l'harmonisation régionale des actions des services nationaux

La transhumance autour du Parc étant en partie transfrontalière, elle relève successivement de lois et de réglementations nationales propres à chaque pays. Par ailleurs, l'information circule bien par les canaux administratifs propres à chaque pays mais passe moins bien ou pas du tout les frontières. Enfin, des règles internationales existent à propos de la circulation sous-régionale des animaux et leur réexamen périodique est nécessaire pour les adapter aux conditions du moment et les améliorer en fonction de l'expérience acquise par leur application.

Le besoin de créer des rencontres bilatérales régulières entre responsables délocalisés des services de l'élevage de chacun des pays concernés été exprimés par plusieurs de nos interlocuteurs. Ils souhaitent aborder les questions transfrontalières, s'informer mutuellement et s'entendre sur les mesures à prendre. L'objectif est de faciliter l'harmonisation régionale des dispositions et de conduire des discussions sur les problèmes ayant des causes ou des implications de l'autre côté des frontières. Elles devraient être organisées chaque année ou tous les deux ans. Les supports institutionnels et financiers pour de telles rencontres semblent ne pas exister.

Lorsque les sujets relèvent de la réglementation internationale, les requêtes pourraient alors remonter vers les tutelles et être portées à l'UEMOA, lui laissant la responsabilité d'organiser des rencontres appropriées ou d'inscrire ces sujets dans leurs agendas.

3.2 Au niveau national

3.2.1 Développer les synergies avec les services nationaux et communaux concernés par l'élevage et l'aménagement du territoire

La dynamique du programme ECOPAS en matière de conservation a été accompagnée par des décisions adaptées des services de l'environnement et des forêts, y compris dans la zone périphérique. Par contre, les politiques agricoles et d'élevage dans les régions concernées ne paraissent pas avoir progressé de façon coordonnée avec les objectifs des Parcs. Les faibles moyens dont disposent encore les services de Production animale dans la périphérie du Parc en sont un exemple. Il en résulte que les relations du Parc avec les services locaux de l'agriculture et de l'élevage sont peu importantes et souvent ponctuelles.

Au niveau national, l'appui politique implique la cohérence et la bonne coordination des objectifs et actions des tutelles concernées. Les schémas d'aménagement de l'espace et le développement local concernent tous les secteurs, notamment ruraux. ECOPAS doit prendre l'initiative d'aller au devant des Ministères du développement de l'élevage et du développement rural, plaider pour la zone du Parc et la zone périphérique et s'impliquer pour que soit intégrée la politique de conservation dans celle du développement régional ; il faut aussi que les moyens correspondant aux objectifs soient dévolus à leurs responsables décentralisés.

Au niveau décentralisé, les composantes du Parc doivent établir des contacts réguliers avec les services de l'élevage. Elles doivent soigner la communication à leur égard et veiller à ce que les décisions concernant les éleveurs soient prises avec eux ou au moins qu'ils en soient informés. Pour certaines actions, on peut concevoir d'aider le service de l'élevage à s'impliquer dans les objectifs d'ECOPAS et de leur confier certaines tâches avec les moyens correspondants, ce qui supposerait en échange une exigence de résultats.

La relation avec les communes est également importante. Ces services doivent être conscients que les revenus qu'ils tirent de l'élevage, directement (taxes diverses pour la fréquentation de certains espaces) ou indirects (augmentation de activités commerciales, renforcement des moyens locaux de production via les bœufs de trait etc.) doivent avoir des contreparties. La discrétion sur les avantages que les communes tirent de l'élevage est généralement grande. Il semble important de bien évaluer et de rendre ces avantages plus visibles pour inciter les communes à fournir en retour aux éleveurs les infrastructures et les services qu'ils seraient en droit d'attendre et à pratiquer des tarifs raisonnables pour que les éleveurs ne soient pas tentés d'utiliser frauduleusement les espaces protégés.

Dans le cas particulier de l'épidémiologie et de la santé animale, on sait que les mouvements transfrontaliers mal contrôlés de bétail contribuent à la dissémination de maladies animales. Les services vétérinaires des pays d'accueil le constatent et enregistrent des foyers (par exemple l'entrée récurrente de la PPCB au Nord-Bénin). Les éleveurs revenant de transhumance mentionnent aussi des problèmes de maladies sur leurs animaux contactés dans les régions du Sud. C'est aussi un sujet d'inquiétude pour la faune du Parc qui est parfois contaminée.

Les bergers n'évaluent pas bien le problème et ses conséquences. Ils ont aussi de fausses croyances : par exemple certains Peuls ne veulent vacciner que leurs jeunes animaux, pensant que les adultes sont immunisés et l'on voit des maladies se manifester. La situation s'améliorera lorsque les services vétérinaires seront en mesure de mieux contrôler le passage des troupeaux aux frontières et d'être plus exigeants sur la présentation du CIT. Ce peut être en même temps l'opportunité d'informer les éleveurs de certaines préconisations : par exemple pour lutter contre les risques de trypanosomoses¹¹ pour les animaux en transhumance dans des zones infestées, le CIRDES de Bobo Dioulasso préconise un traitement trypanocide préventif au départ et un traitement curatif au retour.

¹¹ A noter que le projet PATEC de lutte contre les tsé-tsé intervient dans l'est du Burkina.

3.2.2 Développer les synergies avec la société civile

a) Les projets

L'aménagement rural décentralisé moderne s'appuie sur plusieurs piliers : le développement d'infrastructures en milieu rural, l'identification et la réalisation d'actions de façon concertée entre les acteurs, la formation et l'amélioration des capacités, notamment des groupements professionnels, la recherche et la gestion de moyens financiers pour y parvenir.

Nos interlocuteurs au cours de la mission ont en particulier cité plusieurs projets de développement qui prennent en compte, ne serait-ce que de façon limitée, les problèmes du pastoralisme. Les approches sont différentes, mais tous appliquent les méthodes participatives. Pour ne citer que quelques exemples (nous ne saurions être exhaustifs) :

- Le programme ACORD (Burkina)

Il s'agit du programme d'Assistance de coopération et de recherche pour le développement, dont le siège est situé à Londres. Il existe plusieurs implantations dans le monde, et pour l'Afrique le siège est localisé à Nairobi au Kenya. Des « zones » regroupent plusieurs pays et la zone « Sahel 1 », dont la coordination se trouve à Bamako, regroupe le Burkina, la Guinée, la Mauritanie et le Mali. Dans chaque pays est développé un programme quadriennal.

« Le programme ACORD sur les moyens de subsistance a permis à des groupes laissés en marge, tels les pasteurs, d'améliorer leurs conditions de vie grâce à une plus grande compétence technique en gestion, et de meilleures capacités d'interactions avec des structures locales. De concert avec ses partenaires locaux en Mauritanie, au Burkina Faso et au Mali, ACORD a mis en lumière les problèmes auxquels sont confrontés les pasteurs. Des commerçants de bétail, grâce un fonds de roulement, ont pu rejoindre un marché plus vaste. Des pasteurs ont reçu une formation dans les techniques de l'élevage et ont appris à mieux démêler les subtilités du commerce dans la région. »

(Extrait du web http://www.acord.org.uk/acord_frenchissue4.pdf).

Au Burkina Faso un seul projet pilote est en place pour 3 ans jusqu'en 2008, le « projet pastoral » dont l'intitulé complet est « *Projet de renforcement des moyens et des conditions d'existence des populations pastorales des deux provinces Tapoa et Kompienga* ». En fait il n'a commencé qu'en 2006 avec un an de retard. Il regroupe 5 agents de terrain (2 animateurs à la Tapoa, 2 animateurs à la Kompienga et le coordinateur basé à Fada). Il part du constat que les éleveurs sont un groupe marginalisé toujours oublié par les projets, notamment le PNGT 2. La population cible est celle des éleveurs transhumants.

Le projet comporte 3 axes :

- Le développement de l'assise organisationnelle, institutionnelle et économique des organisations pastorales
- La sécurisation des ressources naturelles
- Le renforcement des capacités des populations pastorales et de leurs organisations

Les travaux comprennent le suivi de 60 campements répartis dans 8 villages. En autres tâches, ACORD organise des négociations pour la délimitation de zones de pâturage et de couloirs pour le bétail.

- Le RECOPA (Burkina)

Le Réseau de communication sur le pastoralisme se consacre à l'appui des éleveurs à l'information et la formation. Il a son siège à Fada N'Gourma et existe depuis 1998. Il concerne 3 Provinces burkinabé de l'Est. Il est soutenu par le Programme ARECOPA de la Coopération Suisse.

Il a pour objectifs le renforcement des capacités organisationnelles et de négociation des éleveurs en vue d'un accès durable aux ressources naturelles (eau et fourrage), et la défense des intérêts des pasteurs, y compris à l'échelle régionale et internationale. Il réalise en particulier :

- la sécurisation des espaces pastoraux par la négociation, la délimitation et la matérialisation des pistes à bétail et des zones pastorales,
- l'appui à l'organisation des pasteurs,
- la formation des pasteurs.

- Le PICOFA (Burkina)

Le Programme d'investissement communautaire pour la fertilité agricole s'intéresse aussi aux Provinces de l'Est. Il est soutenu par le FIDA et est projeté jusqu'en 2011. Parmi ses objectifs (beaucoup concernent l'utilisation de techniques de conservation des sols et de l'eau), on note aussi l'agroforesterie et la création de couloirs de passage pour le bétail.

D'autres initiatives portent attention aux systèmes pastoraux et aux infrastructures, même si ce n'est pas leur objectif majeur. Voici quelques exemples :

- Le FICOD (Burkina)

Il s'agit du Fonds d'investissement pour les collectivités décentralisées, canalisant l'aide de la Coopération allemande (DED) pour les investissements des Communes à la réalisation d'infrastructures. Il se veut être un catalyseur pour l'épanouissement socio-économique des Communes. La démarche implique les différents acteurs dans la mise en œuvre des opérations et s'appuie en permanence sur la concertation.

- Le PADAB2 (Burkina)

L'Appui au développement agricole au Burkina Faso est implanté dans plusieurs régions du pays, dont l'Est. Parmi ses missions, il vise à l'amélioration des systèmes de production agrosylvo-pastoraux. Il est financé par le DANIDA (Coopération danoise).

- Le PROGEREF (Burkina)

Le Projet de gestion durable des ressources forestières est rattaché au Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie.

Ces exemples illustrent divers efforts délocalisés pour le développement communal et rural et parmi ceux-ci, certains touchent directement le pastoralisme et la transhumance. ECOPAS ne peut interférer avec ces initiatives dans les régions du Parc, ni assurer leur coordination car elle revient aux services nationaux de l'environnement, de la production animale, de l'agriculture et de l'aménagement. Mais ECOPAS et les Conservateurs des Parcs nationaux sont des agents économiques en pleine dynamique qui ont du poids dans le concert des responsables du développement dans la zone périphérique. Ils peuvent contribuer à ce qu'une plus grande attention soit portée par les autres acteurs aux questions de transhumances et aux

investissements qui permettraient d'atténuer les risques d'infractions et de conflits impliquant le bétail.

On ne peut qu'approuver les initiatives d'ECOPAS comme celle du Burkina d'inviter ces partenaires le 16 juillet 2007 à une journée thématique d'informations mutuelles et d'échanges. De telles démarches devraient être fréquentes, peut-être même régulières, de façon à favoriser les connaissances mutuelles entre acteurs du développement, à mieux coordonner les efforts investis et mieux partager les charges qu'ils représentent.

b) Les organisations professionnelles

Du fait de leur mobilité et de leur dispersion sur de grands espaces, les éleveurs ont été longs à organiser des groupements de producteurs. Depuis une quinzaine d'année, on a vu émerger des associations et des syndicats avec à leur tête des personnes représentatives aux yeux des décideurs politiques et économiques et capables de faire connaître les revendications et de défendre les intérêts de la profession. Leurs messages sont parfois dérangeants pour les autres acteurs économiques, mais ils sont porteurs de vérités que l'on ne peut éviter et ignorer. Garder un contact fréquent avec ces organisations et porter attention à leur position est indispensable. Elles doivent ouvrir à des négociations.

En retour, ces organisations peuvent être d'excellents porteurs d'informations et communicateurs vers les éleveurs, si difficiles à toucher. On peut espérer aussi que leur entremise puisse contribuer à aider les pasteurs dans leurs déplacements et leurs démarches et les inciter à prendre moins de libertés avec les règles.

Voici quelques organisations à titre d'exemple, qui sont influentes dans la zone du Parc :

- L'UDOPER Borgou/Alibori (Bénin)

L'Union départementale des organisations professionnelles des éleveurs de ruminants existe aussi au Nigeria. Il a des objectifs de représentation, d'alphabétisation, d'amélioration des techniques d'élevage, de création et de gestion de marchés autogérés, de formation en santé animale de base, de promotion de la filière lait, d'encadrement des groupements des femmes éleveuses, de l'information commerciale agricole. Il fait de la sensibilisation au nord de Parakou pour la promotion de la transhumance et pour la faire accepter par les agriculteurs.

- L'AREN (Niger)

L'Association pour la redynamisation de l'élevage au Niger est fonctionnelle depuis 1991 et concerne plus de 800 groupements sur l'ensemble du pays. Son bureau est à Niamey. C'est un outil associatif des éleveurs nigériens pour assurer leur représentation et la défense de leurs droits. Il s'implique dans la définition des politiques d'élevage et dans l'identification des projets de développement.

- Moins directement, le Comité Fulfuldé du Burkina pourrait être contacté car c'est une organisation qui a du poids dans la profession.

3.2.3 Reconnaître et impliquer les instances traditionnelles d'éleveurs

Nous avons répété tout au long de ce rapport qu'une crise de confiance de la part des éleveurs compliquait fortement les choses. Quitte même à se laisser parfois brimer, ils refusent souvent la concertation par réflexe culturel (la « réserve » (*senteene*) des Peuls est bien connue), mais aussi à la suite de nombreuses expériences malheureuses où ils se sont sentis mis à l'écart ou maltraités. Il est important de remédier à cette crise « psychologique » qui entrave toute tentative de solution pratique aux problèmes. Or les instances traditionnelles (comme les *rugga*) apparaissent comme des interlocuteurs très compétents et fiables en qui les éleveurs comme les administrations peuvent placer leur confiance. Ils représentent de toute évidence les meilleurs médiateurs pour l'apaisement des tensions et la recherche de solutions satisfaisantes. D'après Guichard (1998), dans l'idéal de comportement des Peuls les hommes du commun ont le devoir de se taire, mais le responsable mandaté par une communauté a au contraire le devoir de parler pour elle et de « porter franchement critiques et accusations au nom du groupe », même si cette injonction s'accompagne d'un devoir de modération. Renforcer la reconnaissance de ces instances – et la rendre bien visible – semble donc une mesure cruciale.

3.2.4 Favoriser la vie et la structuration des cadres de concertation

Nombre de décisions concernant les communes, les villages, les agriculteurs et les éleveurs ont été prises par les responsables des Parcs après concertation avec les intéressés. L'approche participative a été privilégiée. On peut citer dans le domaine de la conservation les bonnes interactions avec les organisations villageoises telles que les Associations villageoises de gestion des réserves de faune (AVIGREF), au Burkina et au Bénin. Dans le domaine de l'élevage, les interactions entre acteurs passent par les cadres de concertation mentionnés plus haut.

Néanmoins, de façon générale, le recours incessant aux cadres de concertation est lourd et possède ses effets négatifs. Une intéressante étude au Bénin (El Hadj Issa, 2007) répertorie celles qui concernent les ressources naturelles dans la zone du Parc et les forêts classées proches et qui sont liées à des projets ou services d'Etat. Elles sont nombreuses, il y en a parfois plusieurs dans un seul village, pas bien coordonnées. Les personnes dynamiques qui participent souvent à plusieurs y consacrent au total trop de temps, pris sur les activités qu'ils pourraient ensuite utilement mener pour donner suite aux décisions et poursuivre les discussions avec les personnes qu'ils représentent. Il est proposé de structurer les organisations dans des cadres de concertation emboîtés selon les niveaux auxquels ils s'adressent : niveau des producteurs, celui des villages, celui des communes. Ce qui suppose aussi le renforcement des capacités.

3.2.5 Plaider et œuvrer pour la réduction des tracasseries aux éleveurs

ECOPAS et les Conservateurs des Parcs doivent se rendre compte des effets pervers pour la conservation comme pour l'élevage des tracasseries que subissent les éleveurs : elles incitent les pasteurs à la dissimulation et la fraude au lieu de leur faciliter les démarches et de les inciter à exploiter les ressources et les dispositifs qui les concernent. Il leur revient, comme il revient aussi aux responsables des services de l'élevage, d'expliquer les avantages à montrer de la compréhension à l'égard des éleveurs et de faire prendre conscience aux différents agents concernés des difficultés que ceux-ci rencontrent en transhumance.

Les porte-paroles des éleveurs et les organisations pastorales peuvent probablement jouer un rôle important dans la réduction des abus à l'égard des transhumants, d'une part en dénonçant auprès des services concernés et auprès de l'opinion publique les pratiques anormales constatées, et d'autre part en informant clairement les éleveurs de leurs droits et de l'attitude à tenir face à des tracasseries ou des pénalités inacceptables. Les éleveurs doivent s'organiser entre eux pour mieux résister aux abus et défendre leurs intérêts.

4- Encourager la poursuite des recherches et des formations supérieures

En rapport avec la zone périphérique et avec l'élevage, les acquis des recherches suscitées par le Programme ECOPAS sont appréciables. Ces recherches ont mobilisé et fait collaborer avec les experts nationaux des laboratoires des trois pays de la sous-région et de plusieurs pays européens. Cependant, la mission s'est rendue compte que des sujets ayant des conséquences opérationnelles importantes pour aborder les questions de transhumance liées au Parc étaient insuffisamment connus et documentés ou réactualisés. Parallèlement, ces sujets peuvent contribuer à la formation de cadres nationaux spécialisés, ou du moins très sensibilisés, sur le sujet et à l'avenir potentiels défenseurs directs ou indirects du Parc comme des communautés rurales.

4.1 Soutenir les sujets de recherche en cours et en susciter de nouveaux

- Gestion de la zone tampon

La zone tampon est censée jouer un rôle écologique primordial dans la protection des écosystèmes, elle représente en effet le rempart contre les intrusions dans le Parc et, pour les riverains, une zone de ressources se renouvelant grâce à la proximité du Parc (reconstitution plus rapide de la végétation grâce à un effet de source de semences, zone de gibier provenant du Parc etc.). Par ailleurs elle est apparue comme un espace sensible qui cristallise bien des tensions. En effet elle révèle des solidarités et concurrences entre les sédentaires et les transhumants, les autochtones et les étrangers, les cultivateurs et les éleveurs... Elle est aussi une source non négligeable de revenus pour les communes qui ont abandonné au Parc une partie parfois très vaste de leur territoire. Elle mériterait donc de faire l'objet de recherches tant sur des aspects écologiques (répartition des charges en bétail, suivi des autres prélèvements et des modifications végétales etc.) que sur des aspects sociaux (enjeux du partage de cette zone, relations entre groupes socioprofessionnels).

- Moteurs et organisation des déplacements et des transhumances des Peuls

La prévention des problèmes passe par une compréhension « de l'intérieur » de la logique des éleveurs transhumants. Or ceux-ci ne raisonnent pas dans l'espace limité qui intéresse le programme ECOPAS (intérieur et zones périphériques du Parc) ils considèrent l'ensemble de l'espace de transhumance actuel et potentiel. La flexibilité et l'usage à des périodes clés de « poches de ressources » selon les termes employés dans les documents du WISP (*World Initiative for Sustainable Pastoralism*) est un élément constitutif du système transhumant, et l'ignorer ne peut conduire qu'à des échecs, notamment dans les mesures d'aménagement. Une recherche sur le système pastoral transhumant en tant que tel, considéré dans son espace véritable d'exercice et non pas depuis le Parc uniquement, pourrait permettre une nouvelle approche de ces questions qui serait très utile à la mise en œuvre d'une conservation efficace.

C'est à peu près dans cette ligne que débute le travail de recherche du doctorant français Stéphane Manceron, inscrit à l'Université Moumouni de Niamey et Paris X – Nanterre. Le sujet porte sur « les dynamiques locales et pratiques d'élevage transhumant : implications pour les stratégies de conservation du Parc du W ».

4.2 Poursuivre les relations avec les établissements d'enseignement supérieur concernés

Depuis que le volet de recherche du Programme ECOPAS a été structuré en 5 axes et que les objectifs ont été fixés, des universités africaines et européennes ainsi que des établissements de recherche ont apporté leurs concours pour former de jeunes scientifiques, permettre la formation continue de cadres du Programme et mener des travaux de recherche. Cette collaboration entre le Programme et les structures du Parc avec des établissements d'enseignement supérieur et de recherches doit être poursuivie, avec deux buts :

- Contribuer à former des cadres nationaux de qualité en mesure de combler les manques de compétences pour la gestion des ressources dans le Parc comme dans la zone périphérique qui pourraient être constatés ou prévus, et créer un vivier de compétences permettant d'y puiser pour assurer le renouvellement des personnes actuellement en activité.
- Entretenir une dynamique de recherche sur les questions soulevées par le Parc, condition indispensable de progrès dans les orientations de gestion des ressources et dans les avantages tirés de l'existence du Parc par les différentes catégories d'acteurs.

La collaboration comprend diverses initiatives :

- la poursuite d'un dialogue régulier avec les Professeurs d'Universités¹² pour maintenir leur intérêt et leur investissement scientifique et intellectuel ; la sollicitation de leurs conseils lorsque l'occasion s'en présente ;
- la poursuite de l'accueil et de l'aide aux chercheurs et aux étudiants venant travailler sur des sujets intéressant le Parc et/ou l'entremise pour les diriger vers les organismes adéquats dans la zone périphérique ;
- l'incitation de cadres à compléter leur formation et à compléter leurs connaissances.

¹² Dans le domaine spécifique du pastoralisme, il faudra désormais tenir compte aussi de l'émergence prochaine d'une formation doctorale en pastoralisme à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar au Sénégal.

BIBLIOGRAPHIE

- ALBER E. 1998. *Razzias et dons : éléments de la structure sociale du Borgou à la veille de la colonisation*. in BOESEN E. et al. 139-154
- ALHASSOUMI S. S. (éd.), AMADOU B. (éd.), BOUTRAIS J. (ed.), LUXEREAU A. (éd.) 2004. Du zébu à l'iroko : patrimoines naturels africains : actes de l'atelier de Niamey. *Annales de l'Université Abdou Moumouni*, n° spécial, 272 p.
- AMADOU, B. 2004. *Évolution des sociétés peules et des espaces pastoraux dans le sud-ouest du Niger* in: ALHASSOUMI S.S. et al. (éd.), 43-57
- ARBONNIER M., BARBIER N., De WISPELAERE G., DULIEU D., LEJOLY J., MAHAMANE A., OUADBA J.M., SAADOU M., 2002. *Cartographie du couvert végétal Du complexe du « W », rapport ECOPAS*
- BAKO-ARIFARI, N. 1989. *La question du peuplement dendi dans la partie septentrionale de la République populaire du Bénin : le cas du Borgou*. Mémoire de maîtrise, université nationale du Bénin
- BAKO-ARIFARI, 1995. *Peuplement et populations dendi du Bénin : approches anthropo-historiques*. Colloque « Les migrations dans l'aire culturelle songhay-zarma-dendi », Parakou, septembre 1995
- BARRAUD, V. 2007. *Étude/diagnostic des différents acteurs et de leur mode de gestion des domaines agropastoraux dans les provinces de la Tapoa et de la Kompienga*. Rapport provisoire, ONG Acord, 35 p.
- BARRIÈRE O. et BARRIÈRE C., 2002. *Un droit à inventer. Foncier et environnement dans le delta intérieur du Niger (Mali)*. IRD Éditions, Collection « À travers champs », 474 p.
- BAUDRON F., TOE P., PRUDENT P. 2006. *Production ou Conservation ? « OR BLANC ou ORDURE ». Le dilemme du coton en périphérie du parc Transfrontalier du W du Niger (Est Burkina Faso, Nord Bénin) : Création-Diffusion des systèmes de culture agro écologiques plus durables et plus respectueux de l'Environnement*, rapport ECOPAS RES 2006 056, 95 p.
- BENOIT, M., 1979. *Le chemin des Peuls du Boobola. Contribution à l'écologie du pastoralisme en Afrique des savanes*. Paris, Orstom, 208 p.
- BENOIT, M. 1998a. *Dynamique des parcours pastoraux dans la région du Parc National du W du Niger* Séminaire-atelier « Utilisation durable de l'eau, des zones humides et de la diversité biologique dans les éco-Systèmes partagés Benin, Burkina Faso, Niger, Togo », 7 p.
- BENOIT M. 1998b. *Statut et usages du sol en périphérie du parc national du « W » du Niger*.
- Tome 1, *Contribution à l'étude du milieu naturel et des ressources végétales du Canton de Tamou et du Parc du « W », ORSTOM, Paris/Niamey, 1998, 32 p.*
 - Tome 2 *Introduction à la genèse de l'espace «sauvage » dans la région du parc du « W » du Niger*. Paris, Niamey, 21 p.

- Tome 3, *Introduction à l'étude des paysages du Canton de Tamou*, IRD, Paris/Niamey, 1999, 29 p.
- Tome 4, *Peuplement et genres de vie dans le Gourma Oriental avant la création du Parc National du « W » du Niger (1926)*. IRD, Paris/Niamey, 1999, 95 p.

BENOIT, M. 1998c. *Genres de vie et dégradation des ressources vivantes en Afrique de l'Ouest. De l'usufruit contenu à l'exploitation minière* in GUILLAUD Dominique (ed.), SEYSSET M. (ed.), WALTER Annie (ed.). « *Le voyage inachevé... à Joël Bonnemaison* », ORSTOM, PRODIG, 529-534

BENOIT, M. 2000a. *Statut et usage du sol en périphérie du parc national du « W » du Niger. Tome 5. Moli Haoussa et la zone tampon du Parc national du « W » du Niger. Le cas d'un village de savane en zone protégée (réserve totale de Tamou)* IRD Orléans, 105 p.

BENOIT, M. 2000b. *Ways of life and the settlement of eastern Gourma in the 18th and 19th centuries*. IRD Orléans, 17 p.

BENOIT, M. et MACRAE, 1993. *Programme d'aménagement des parcs nationaux (Pendjari et W) et des réserves avoisinantes au Bénin, Burkina Faso et Niger*. Rapport J.M. Consultants Paris, 77 p. et 87 p. d'annexes

BERNARDET Ph., 1984. *Association agriculture élevage en Afrique. Les Peuls semi-transhumants de Côte-d'Ivoire*. Paris, L'Harmattan, collection « Alternatives paysannes », 235 p.

BIERSCHENK, Th., 1998. *Les Peuls dans le Borgou occidental précolonial*. In BOESEN E. et al. 175-184

BIERSCHENK, Th., LE MEUR, P.Y. (éds), 1997. *Trajectoires peules au Bénin. Six études anthropologiques*. Paris, Karthala, 192 p.

BINGER, L. G. *Du Niger au Golfe de Guinée par le pays de Kong et le Mossi, 1887-1889*. Paris, Hachette, 1892, 2 vol., 515 + 416 p.

BLANC-PAMARD Ch. et BOUTRAIS, J. (éd.) 1994. *À la croisée des parcours. Pasteurs, éleveurs, cultivateurs*. Orstom éditions, collection colloques et séminaires, Paris, 338 p.

BOESEN E., 1998. *Identité culturelle et espace culturel : les Fulbé entre brousse et village*, in BOESEN et al. 221-242

BOESEN E., 1997. *Identité et démarcation: Les pasteurs peuls et leurs voisins paysans*. in BIRSCHENK, Th., LE MEUR, P.Y.

BOESEN E., HARDUNG Ch., KUBA R. (éds.) 1998. *Regards sur le Borgou. Pouvoir et altérité dans une région ouest-africaine*. L'Harmattan., 366 p.

BONI N., 1962. *Crépuscule des temps anciens (chronique du bwamu)*, Paris, Présence Africaine.

BOURGEOT A., 1990. *Etude sur la transhumance au Bénin*. Rapport Banque Mondiale / IEMVT, 117 p.

BOURN (D.), BLENCH (R.) (eds.) 1999. *Can livestock and wildlife co-exist? An interdisciplinary approach*. Londres, ODI-ERGO.

BOUTRAIS, J. 1994. *Éleveurs, bétail et environnement*. In BLANC-PAMARD Ch. et BOUTRAIS J. : 303-319

BOUTRAIS, J., 2002. *Patrimoine animal et territoire chez des sociétés peules*. In CORMIER-SALEM *et al.* 2002, 167-188

BOUTRAIS, J., 2007. Crises écologiques et mobilités pastorales au Sahel : les Peuls du Dallol Bosso (Niger). *Sécheresse*, 18(1) : 5-12

BOUTRAIS, J., à paraître. *Pastoralisme et aires protégées en Afrique de l'Ouest et de l'Est*

*CAMALEONTE M., 2003. *Transhumance et échanges entre agriculteurs et éleveurs Peulhs en périphérie du Parc National du W (Bénin)*. DESS PARC, UM2/CIRAD, Montpellier, 62 p.

CHARDONNET Ph. (éd.) 1992. *Faune sauvage Africaine, la ressource oubliée*. Édition IGF / Cirad-emvt, deux tomes 416 et 288 p.

*CONVERS A., 2001. *Cas du village de Moli Haoussa à la périphérie du Parc National de W du Niger*. Mémoire de Maîtrise, UM3, Montpellier, 133 p.

*CONVERS A. 2002. *État des lieux spatialisé et quantitatif de la transhumance dans la zone périphérique d'influence du Parc national du W (Niger)*. Diplôme d'études supérieures spécialisées productions animales en régions chaudes, Université Montpellier II UFR Sciences, 104 p.

*CONVERS A., 2002. *Relevés de végétation sur les aires de pâturage dans la zone périphérique d'influence du Parc National du W (Niger)*, UM2/CIRAD, rapport annexe.

*CONVERS A., CHAIBOU I., BINOT A., DULIEU D., 2007. La gestion de la transhumance dans la zone d'influence du Parc Régional du W par le programme ECOPAS : une « approche projet » pour l'aménagement de la périphérie du Parc. *Vertigo*, Hors série 4, chapitre 9, 9p.

CORMIER-SALEM M.C., JUHÉ-BEAULATON D., BOUTRAIS J., ROUSSEL, B., 2002. *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*. IRD Editions, collection Colloques et séminaires, Paris, 467 p.

DE HAAN L.J. (sous la direction de), 1997. *Agriculteurs et éleveurs au Nord-Bénin. Écologie et genres de vie*, Paris, Karthala, 217 p.

*DE WISPELAERE G. *et al.* 2003. *Notice de la carte de végétation du Parc régional W*. Programme ECOPAS

DJODJOUWIN L., SINSIN B., 2007. *Pressions sur les ressources naturelles végétales dans les aires protégées. Cas des forêts classées des monts Kouffé et de Wari-Marou en république du Bénin*. In FOURNIER *et al.* "Quelles aires protégées en Afrique de l'Ouest ?", résumé p. 525

*ECOPAS, Dynamique d'acteurs n°2. Rapport ECOPAS.

EL HADJ ISSA, OUEDRAOGO P., AMADOU B.A., 2007. Les organisations villageoises de gestion des ressources naturelles dans la réserve de biosphère transfrontalière du W du Bénin. In : A. Fournier et al. 444-457.

FLORET, Ch., PONTANIER R. (éd.), 2000. *La jachère en Afrique tropicale*. Tome 1 *Rôles, aménagement, alternatives*. J. Libbey Eurotext, Paris, 777 p.

FLORET, Ch., PONTANIER R. (éd.), 2001. *La jachère en Afrique tropicale*. Tome 2, *De la jachère naturelle à la jachère améliorée. Le point des connaissances*. J. Libbey Eurotext, Paris, 339 p.

FLORET, Ch. (ed.) 1996. *La jachère, lieu de production*. Actes de l'atelier de Bobo-Dioulasso, CORAF, 144

FOURNIER A. 1991. *Phénologie, croissance et production végétales dans quelques savanes d'Afrique de l'Ouest. Variation selon un gradient climatique*. Éditions de l'ORSTOM, études et thèses, 312 p.

FOURNIER, A., FLORET, Ch. et GNAHOUA G.M., 2001. *Végétation des jachères et succession post-culturale en Afrique tropicale*. in FLORET Ch., PONTANIER R. (éds) *La jachère en Afrique tropicale*. Vol. II *De la jachère naturelle à la jachère améliorée*. J. Libbey Eurotext, 123-168

FOURNIER A. SAWADOGO L., 2004. *Influence de différents régimes de feu sur la dynamique de la végétation du parc du W*, Mission d'expertise pour l'étude des feux de brousse et leur utilisation dans le cadre d'une gestion raisonnée des aires protégées du complexe WAP. 36 p.

FOURNIER, A.; SINSIN, B. et MENSAH G.A. (éd.) 2007. *Quelles aires protégées pour l'Afrique de l'Ouest ? Conservation de la biodiversité et développement*. Éditions de l'IRD, colloques et séminaires, CD-ROM, 37 articles et 76 résumés, 607 p.

*GRÉGOIRE, J.M., FOURNIER, A., EVA, H. SAWADOGO, L., 2003. *Caractérisation de la dynamique des feux et de l'évolution du couvert végétal dans le Parc du W : Burkina Faso, Niger et Bénin*. Mission d'expertise pour l'étude des feux de brousse et leur utilisation dans le cadre d'une gestion raisonnée des aires protégées du complexe WAP. 64 p.

GRIME, J. P. 1979. *Plant Strategies and Vegetation Processes*. John Wiley and Sons, Chichester, 222 p.

GUICHARD, M., 1998. *Du discours sur la faiblesse du pouvoir fulbé*. In BOESEN *et al.* p. 185-2002.

HAGBERG S., 2001. A l'ombre du conflit violent. Règlement et gestion des conflits entre agriculteurs karaboro et agro-pasteurs peuls au Burkina-Faso. *Cahiers d'Etudes Africaines*, 161, XLI-1, 45-72.

HARDUNG, Chr., 1997. *Ni vraiment Peul ni vraiment Baatombu. Le conflit identitaire des Gando*. in BIRSCHENK & LE MEUR, 109-138

HATFIELD R. DAVIES J., 2006. L'Initiative Mondiale pour un Pastoralisme Durable, *Revue mondiale de l'économie du pastoralisme*. 54 p.

- HOUNDAGBA C. J., TENTE A. B. H., GUEDOU R. 2007. *Dynamique des forêts classées dans le cours moyen de l'Ouémé au Bénin Kétou, Dogo et Ouémé-Boukou*. In FOURNIER et al. « *Quelles aires protégées en Afrique de l'Ouest ?* » p 369-380.
- *KAGONÉ H., PAOLINI C., PARIS A. 2001. *Région du W : estimations quantitatives des troupeaux transhumants*, carte, ECOPAS
- *KAGONÉ H., 2002. *Mission d'appui scientifique pour le démarrage des activités de recherche sur l'état des lieux quantitatif et spatialisé de la transhumance dans la zone d'influence du Parc W*, rapport d'expertise ECOPAS, 23 p.
- *KAGONÉ H., 2003a. *Expertise technique pour l'appui à la formulation de la stratégie et des actions d'intégration du pastoralisme et de la conservation de la biodiversité aux périphéries du Parc W du Fleuve Niger*, rapport d'expertise ECOPAS, 22 p.
- *KAGONÉ H., 2003b. *Expertise technique pour l'appui à la formulation de la stratégie et des actions d'intégration du pastoralisme et de la conservation de la biodiversité aux périphéries du Parc W du fleuve Niger*, rapport d'expertise ECOPAS, 36 p.
- *KAGONÉ H., 2004a. *État des lieux de la transhumance dans la zone d'influence du Parc W du fleuve Niger*. Rapport de synthèse. Réunion extraordinaire du Conseil d'Orientation du Programme Régional Parc W/ECOPAS relative à l'adoption de mesures urgentes pour la gestion de la transhumance dans la région du W Cotonou, les 24, 25 et 26 février 2004, 56 p.
- *KAGONÉ H., 2004b. *Expertise technique pour l'appui à la mise en application de la stratégie et des actions d'intégration du pastoralisme et de la conservation aux périphéries du complexe du Parc W*, rapport d'expertise ECOPAS, 66 p.
- KIÉMA, S., 2007. *Élevage extensif et conservation de la diversité biologique dans les aires protégées de l'ouest burkinabé. Arrêt sur leur histoire, épreuves de la gestion actuelle, état et dynamique de la végétation*. Thèse de doctorat de l'université d'Orléans, 658 p
- KOPYTOFF, I. 1987. *The Internal Frontier: The Making of African Political Culture*, in I.Kopytoff (ed.). *The African Frontier. The Reproduction of Traditional African Societies*, Bloomington, Indiana University Press, pp. 3-84
- LANE, L. (ed.) 1998. *Custodians of the commons: pastoral land tenure in East and West Africa*. London, Earthscan and the International Institute for Environment and Development.
- LAYA, D., 1991 Migrations et intégration politique dans le Gourma oriental au XIX^e siècle : l'exemple du Folmongani, *Journal des Africanistes*, 61(2) : 65-90
- *LAYA D., KARIMOU P. M., DJIBO H. 2002. *Mission préparatoire à la réalisation d'un ouvrage sur l'histoire du peuplement du Complexe W. Programme Régional Parc – W (ECOPAS) 7 ACP RPR 742*, rapport définitif, 123 p.
- OUDE P. A., 1986. *Impacts de la transhumance sur les parcs nationaux des savanes d'Afrique occidentale : le cas du Parc National du « W » dans la région de Banikoara au Bénin*. DEA Espaces et Sociétés, UM2, Montpellier, 77 p.

OUÉDRAOGO S., 2007. *Recherche diagnostic sur le « projet de renforcement des moyens et des conditions d'existence des populations pastorales dans les provinces de la Tapoa et de la Kompienga au Burkina Faso*. ONG, ACORD, 70 p.

PARIS, A., 2002. *État des lieux quantitatif et spatialisé de la transhumance en périphérie du Parc W (Burkina Faso)*, Diplôme d'études supérieures spécialisées productions animales en régions chaudes, Université Montpellier II UFR Sciences, 75 p.

Projet Carto. *Région du W : estimation quantitative des troupeaux transhumants*. Carte 1/200 000

RIEGEL Julie, *Utilisations pastorales et aires protégées ; le cas des Peuls dans le Parc National du W du Niger (Afrique de l'Ouest)*. DEA EMTS, MNHN/INA PG, 2002, 68 p + ann.

RIESMAN P., 1974. *Société et liberté chez les Peuls Djelgobé de Haute Volta. Essai d'anthropologie introspective*, Paris, Mouton - Ecole des hautes études en sciences sociales, 1974 - In-8° de 257 pp., ill. photos h.t. (Cahiers de l'homme ; 14)

SANTOIR, Ch. 1998. *Le long chemin des Gurmaabe. La dérive migratoire des Peuls du Gurma*. IRD Ouagadougou 39 p. + cartes

SANTOIR, Ch. 1999. *Du Sahel à la savane. L'expansion peule au sud de la Sirba (Gurma burkinabé)* IRD, 64 p.

SANTOIR, Ch. 2000. *A travers le Burkina Faso en 1853. Extraits du journal de voyage d'Heinrich Barth*. IRD, Ouagadougou, 46 p.

SCOONES, I. 1995. *Policies for pastoralists: new directions for pastoral development in Africa*, in BINNS, T.B. (ed.): *People and the environment in Africa* 23-30 Chichester, UK: Wiley

SCOONES, I. 1996. *Range management science and policy: politics, polemics and pasture in South Africa* in LEACH M. and MEARNES R. (eds) *The lie of the land, challenging received wisdom on the African environment* 34-53, London, Oxford and Portsmouth, UK, International Africa Institute, James Currey Limited and Heinemann

SINSIN, B., 1995. *Ecologie, productivité et gestion des pâturages naturels des forêts classées de le Sota et de Goungoun*. Projet UNSO PNUD Cotonou. Document de synthèse 12 p., Document principal 155 p.

SOULEY, K., 2004. *État des lieux quantitatif et spatialisé de la transhumance dans la zone périphérique d'influence du parc du W du Niger (Say, Kollo et Boboye)*, maîtrise de géographie, université Abdou Moumouni, Niamey Niger, 114 p.

*TAMOU, Ch. 2002. *État des lieux quantitatif et spatialisé de la transhumance dans la zone d'influence du parc national du W du Niger (Bénin)*. Diplôme d'Ingénieur Agronome, Option Sciences et Techniques de Production Animale, Université d'Abomey-Calavi, Faculté des Sciences Agronomiques, Département des Sciences et Techniques de Production Animale, 102 p.

*TAMOU, Ch., 2002. *Carte de transhumance transfrontalière*, Laboratoire d'écologie appliquée, Cotonou

*TOUTAIN B., BADOUGOU M., KAGONE H., 2002. *Mission de programmation des recherches sur le pastoralisme et la transhumance en 2002*, ECOPAS, 30 p.

*TOUTAIN B., COMPAORE A., OUADBA J.-M., KAGONE H., DIALLO S., 2001. *Rapport de mission « transhumance » 11 au 31 mai 2001 « mission de recherche »* 96 p.

*TOUTAIN, B. DE VISSCHER M.N. DULIEU D. 2004. Pastoralism and protected areas: lessons learned from West Africa. *Human Dimensions of Wildlife*, 9: 287-295

*TURCO A., CAMARA L., 2004. *Mission d'appui scientifique relatif à un programme de formation auprès des différentes composantes du parc W pour la mise en application des acquis scientifiques du volet « Dynamiques d'acteurs et conflictualité »* rapport ECOPAS RES 2004 046, 29 p.

*TURCO A., CAMARA L., CONVERS A., 2004. *Dynamiques d'acteurs et pastoralisme : analyse et gestion de la conflictualité liée à la grande transhumance à l'échelle locale et régionale.* Rapport ECOPAS RES 047.

VAN DRIEL, A. 1998. *Le poisson est devenu du mil. Les conséquences des changements environnementaux sur le mode de vie des agro-pêcheurs dendi et des éleveurs fulbé du Borgou septentrional.* In BOESEN et al. 297-310

YAMÉOGO U. G., DIALLO A., IDANI O., SINKA S., 2006. *Rapport d'évaluation finale du projet d'appui aux unités de conservation de la faune (Paucof)*, ERGECI Développement, 183 p.

Annexes

Termes de référence
Calendriers des missions
Liste des personnes rencontrées
Notes d'entretiens
Brigades des E&F

Mission Fournier - Toutain pour ECOPAS sur le pastoralisme et les transhumances juillet et septembre 2007

CALENDRIER DES DEUX MISSIONS

Mission Fournier 13-18 juillet 2007

Vendredi 13/07 – Ouagadougou. Rencontre avec le Conseiller Technique Principal sur les objectifs, les termes de référence et les préparatifs de la mission.

Rencontre d'un responsable

Consultation du Dr Urbain Yaméogo, des Eaux et Forêts, sur la nouvelle organisation de cette structure (notamment brigades régionales)

Samedi 14/07 – Voyage Ouagadougou Fada N'Gourma.

Séance de préparation de la mission d'encadrement sur Kotchari avec Issa Sawadogo, ingénieur INERA, doctorant ECOPAS et IRD sur le sujet « Pastoralisme et dynamique des milieux dans l'Est du Burkina Faso. Les aires protégées du W et de Pama Nord et leurs zones périphériques exploitées ».

Entretien avec le chef du Projet Pastoral ACORD sur les difficultés rencontrées par les éleveurs transhumants dans la région.

Entretien avec le Directeur Régional des Ressources Animales sur la situation de la transhumance dans la région.

Dimanche 15/07 – Voyage Fada N'Gourma Kotchari.

A Diapaga entretien avec le nouveau Conservateur du Parc du W pour le Burkina (comparaison problèmes de transhumance dans son ancien poste dans l'Ouest et autour du W).

Installation d'un campement à Kotchari

Lundi 16/07 – Kotchari. Encadrement des travaux d'Issa Sawadogo. Identification des espèces végétales de son herbier de terrain, recueil de noms vernaculaires, mise au point méthodologique (relevés etc). Visite de 8 de ses sites d'étude dans la périphérie du Parc : repérage GPS, relevé botanique complet

Entretien avec un éleveur rencontré près de l'un des sites (Parc, transhumance, histoire personnelle et familiale etc.)

Mardi 17/07 – Kotchari. Visite des deux autres sites d'étude d'I. Sawadogo dans la périphérie du Parc : relevés botanique complets. Recherche de sites complémentaires dans le Parc interrompue par un embourbement.

Entretien avec le responsable de l'association des éleveurs de Kotchari (histoire personnelle et familiale, transhumance, divers problèmes, relation avec le Parc et ECOPAS ...)

Mercredi 18/07 – Voyage Kotchari Ouagadougou.

A Diapaga, entretien avec le Coordonnateur National ECOPAS Burkina Faso.

A Ouagadougou réunion de restitution avec le Conseiller Technique Principal

Jeudi 19/07 (hors mission)– Ouagadougou

Première mise en forme des notes de terrain

Mission Fournier & Toutain 16-26 septembre 2007

Dimanche 16/09/2007 – Voyage Orléans ou Montpellier pour Ouagadougou (Burkina Faso), via Paris. Arrivée à Ouagadougou à 17 heures.

Lundi 17/09 – Ouagadougou : matin séance de travail avec le Conseiller Technique Principal sur les objectifs, les termes de référence et les préparatifs de la mission. Complément de documentation.

Consultation de M Hamadé Kagoné, INERA. Sur la situation du pastoralisme au Burkina et dans la sous-région.

Mardi 18 :09 – Voyage Ouagadougou – Kandi (Bénin), via Niamey par la route (915 km).

Mercredi 19/09 – Kandi : matin, réunion autour du Coordinateur national, avec le Conseiller Technique et le Chargé de Communication.

Après-midi : déplacement dans le secteur de Banikoara, rencontre avec le maire, puis entretien avec l'autorité coutumière (le Roi de Banikoara).

Jeudi 20/09 – Kandi : matin, déplacement à Karimama, rencontre avec le maire. Puis avec l'animateur d'ECOPAS sur place, puis avec le Responsable de la Surveillance local du Parc.

Après-midi : entretien avec le directeur adjoint du Service de Production animale de Kandi.

Vendredi 21/09 – Matin, route de Kandi à Niamey (Niger).

Après-midi : entretien avec le Conseiller Technique d'ECOPAS. Puis avec le Président de l'AREN (Association pour la Redynamisation de l'Elevage au Niger).

Samedi 22/09 – Matin, Entretien avec le Coordinateur national ECOPAS / Conservateur du Parc au Niger.

Dimanche 23/09 – Déplacement dans la région de Tamou et La Tapoa. Entretien et visite de terrain avec un Rugga (chef Peul des transhumances). Discussion à La Tapoa avec lui, le Conservateur adjoint et le Responsable de la Surveillance du Parc.

Lundi 24/09 – Voyage par la route de Niamey à Diapaga (Burkina). Entretien avec le Conservateur du Parc et avec le Coordinateur adjoint.

Mardi 25/09 – Voyage de Diapaga à Ouagadougou.

Mercredi 26/09 – Ouagadougou : matin : entretien avec le Coordinateur National du Parc.

Après-midi, réunion de restitution à la Coordination régionale du Programme devant le Coordinateur Régional, le Conseiller Technique Principal et l'Administrateur Financier.

Puis entretien à l'UEMOA avec le Directeur des Ressources Animales et Halieutiques.

Le soir, fin de la mission, départ de M. Toutain pour Paris. Le lendemain, départ de Mme Fournier pour Bobo Dioulasso sur un autre sujet.

Personnes rencontrées par A. Fournier lors de la mission de juillet

Burkina

- Koalo KONATÉ, coordonnateur national ECOPAS Burkina Faso, vu à Diapaga le 17 juillet
- Wenceslas Sakre OUÉDRAOGO, chef du projet pastoral ACORD Agency for co-operation and research in Development, vu à Fada N'Gourma le 14 juillet
- Drissa SALOU, Directeur Régional des Ressources Animales, présent dans la région de puis 2000, DR depuis 2003, vu à Fada N'Gourma le 14 juillet,
- Zacharia TRAORÉ, conservateur du Parc du W pour le Burkina, vu le 15 juillet à Diapaga
- Urbain YAMÉOGO, ancien responsable Ouest Eaux et Forêts, en attente d'affectation après une formation en France, vu à Ouagadougou le 13 juillet

Personnes rencontrées par A. Fournier et B. Toutain lors de la mission de septembre

Niger

- Sahailou SOUMAILA, Ingénieur des Eaux et Forêts, Conservateur du Parc du W et Coordonateur ECOPAS au Niger
- Halilou Malam Garbam HAMISSOU, Adjoint au Conservateur du Parc W (poste de La Tapoa)
- Amadou Maïtchido IDE, Chef de la Section Protection et Surveillance (poste de La Tapoa)
- DODO Boureima, responsable AREN
- Mme Aminata Abdoulaye, AREN
- MANGA KORÉ, Rugga, village de Guelhohe
- Franck HUMBERT, Attaché de Coopération pour le Développement Rural, Ambassade de France au Niger

Bénin

- Azizou EL HADJ ISSA, Directeur du parc national du W, Coordonateur National ECOPAS au Bénin
- Nanti Yarou Boukougénin TAMOU, sociologue anthropologue, Chargé de communication et des activités en zones périphériques du parc régional du W au Bénin.
- Antonio PELOSI, aménagiste, Conseiller Technique Aménagement, ECOPAS au Bénin
- Dr Orou Zime BABIO, vétérinaire épidémiologiste, Sous-Directeur du Service de l'Élevage de l'Alibori
- Dr Abdourazizou MAIDAWA, vétérinaire, Maire de Karimama
- Sa majesté Sylvestre NANSUNON, Roi de Banikoara
- Hassan NOMA, Chef de Secteur Cenagref de Karimama
- Sabidaré Daniel SABI, microbiologiste, Maire de Banikoara

Burkina

- Alioune AL HADJI BONI, Coordinateur Régional ECOPAS
- Carlo PAOLINI, Conseiller Technique Principal ECOPAS
- Koalo KONATÉ, Coordonnateur National ECOPAS Burkina Faso
- Issa OUÉDRAOGO, Intérimaire du Conservateur du Parc du W
- Zacharia TRAORÉ, Conservateur du Parc du W pour le Burkina
- Dr Hamidou KAGONÉ, pastoraliste, INERA
- Wenceslas Sakre OUÉDRAOGO, chef du projet pastoral ACORD Agency for co-operation and research in Development

- Drissa SALOU, Directeur Régional des Ressources Animales, présent dans la région de puis 2000, DR depuis 2003
- Urbain YAMÉOGO, ancien responsable Ouest Eaux et Forêts en attente d'affectation après une formation en France
- Issoufou DARE, Directeur des Ressources animales et Halieutiques, UEMOA
- Hachimou ISSAKA, Chargé de l'Environnement, Département du Développement Rural, des Ressources naturelles et de l'Environnement, UEMOA

**Encadrement et suivi des activités scientifiques et opérationnelles en matière de pastoralisme dans la zone d'influence du Parc W du Niger
Bilan opérationnel et suivi des recherches en cours, trois ans après la tenue de l'atelier international de Cotonou**

**MISSION DE RECHERCHE
pour le programme Ecopas**

TERMES DE RÉFÉRENCE

Contexte

En zone sahélo-soudanienne, la transhumance est définie comme un mouvement régulier de bovins, en direction du sud pendant la saison sèche pour répondre aux manques de pâture et d'eau sur leur terroir d'attache. C'est un modèle constant parmi les bergers peuls de la zone savane. Actuellement, cette stratégie de déplacement adaptée aux variations climatiques saisonnières est toujours de mise en Afrique de l'Ouest. Mais ses modalités ont quelque peu changé.

Il suffisait auparavant pour un éleveur de prendre la direction de zones d'accueil bénéficiant d'une pluviosité plus précoce et plus prononcée en suivant des axes de transhumance disposant de ressources pastorales permettant d'effectuer le trajet en toute sécurité. Cela n'est plus guère le cas aujourd'hui. Les terroirs d'attache des éleveurs et les parcours habituels de la transhumance sont confrontés actuellement à une raréfaction et à une dégradation de leurs ressources naturelles. Ce processus est le fruit d'une crise environnementale qui s'est mis en place dans la région ouest africaine depuis les épisodes de grave sécheresse des années 70 et qui se perpétue dorénavant avec l'augmentation des populations dont le mode de vie a toujours reposé largement sur le libre accès aux ressources naturelles et à leur exploitation.

Dans ce contexte, certaines populations se sont à nouveau adaptées et ont perçu les aires protégées comme les derniers sites potentiellement exploitables. C'est le cas des éleveurs vivant en périphérie du Parc Régional du W du Niger qui pratiquent lors de la transhumance un pâturage illégal dans cette aire protégée.

Lors de la première réunion du Comité Technique de Suivi (CTS) du Programme ECOPAS, la transhumance avait été identifiée comme la contrainte majeure à l'atteinte des objectifs de conservation de la biodiversité dans le Parc du W. Ainsi dès le début de ses activités, le Programme ECOPAS par le biais de sa coordination scientifique a donc lancé un volet recherche sur la thématique du pastoralisme et plus particulièrement de la transhumance dans le but de trouver des solutions durables et acceptables par le plus grand nombre permettant alors une amélioration concrète des conditions d'élevage et de mobilité en périphérie du Parc Régional du W.

Le 26 février 2004, s'est tenue à Cotonou en République du Bénin, la première réunion extraordinaire du Conseil d'Orientation du Programme Régional Parc W-ECOPAS sous la présidence du Secrétaire d'Etat chargé de l'Environnement et de la Lutte contre la

Désertification de la République du Niger et du Commissaire chargé du développement rural de l'UEMOA, entourés de huit ministres représentant les gouvernements des trois pays concernés ainsi qu'un représentant du Togo. Sur la base des travaux de recherche générés par ECOPAS (missions d'expertise, thèses, stages diplômants) et des ateliers nationaux et régional organisés au cours de l'année précédente, cette réunion interministérielle a permis d'élaborer des mesures urgentes en rapport avec (i) les pistes et les couloirs de transhumance (ii) et la mise en œuvre d'une stratégie IEC (Information, Education, Communication) au profit des acteurs de la transhumance.

La tenue d'un atelier sur le pastoralisme, en février 2006 à Niamey, soit deux ans après la réunion de Cotonou, réunissant les nombreux acteurs ayant participé aux activités scientifiques et opérationnelles liées à la transhumance dans la région du W, a permis de dresser un premier bilan des avancées réalisées en matière de gestion globale du problème.

Parmi les points évoqués lors de cette réunion figuraient la nécessité de maintenir un effort de suivi et de coordination sur la question et de faire en sorte que les acquis enregistrés, notamment en matière de règlement des conflits, lors de ces cinq années d'activité du Programme ECOPAS, ne soient pas réduits à néant faute de relais opérationnel et d'engagement volontariste du Programme.

A ce jour, la recherche maintient donc une activité à travers trois travaux académiques doctorants centrés sur la transhumance transfrontalière dans la RBT W : il s'agit des thèses en cours de

- Arnaud Convers sur la socio-géographie des conflits liés à la transhumance transfrontalière dans la région de Tamou (Niger),
- Issa Sawadogo, plus spécialement attaché à l'analyse du rapport éleveurs/ressource, dans la partie burkinabè de la RBT W et de
- Stéphane Manceron, sur la géographie et l'analyse des ressorts qui sous tendent les stratégies des éleveurs nigériens nomadisant dans la partie nigérienne de la RBT W.

Il est envisagé de contribuer à l'encadrement et à la synthèse des activités menées dans ce cadre par les trois doctorants, à travers une analyse de la situation actuelle et la formulation de conclusions opérationnelles destinées à orienter les choix stratégiques des composantes et des ONG qui interviennent actuellement sur les périphéries du W. Un accent sera porté sur la place du comité ad hoc et des nécessaires structures de coordination à caractère régional dans le règlement futur des conflits liés à la pratique de l'élevage transhumant dans la zone du complexe écologique.

Objectif global

- Contribuer à gérer les ressources pastorales et les conditions de mobilité de l'élevage en vue de **diminuer la pression pastorale exercée sur le Parc Régional du W.**

Objectifs spécifiques

- Réaliser un état des lieux des activités scientifiques en pastoralisme initiés par la Coordination scientifique du Programme ECOPAS depuis 2001 d'une part, et depuis la tenue de l'atelier de synthèse de Niamey tenu en 2006 d'autre part ;
- Etablir une synthèse des résultats obtenus et la présenter aux Composantes nationales et à la Cellule Régionale de Coordination du Programme Parc W-ECOPAS ;

- Dégager l'état d'avancement des activités opérationnelles du Programme ECOPAS en matière de pastoralisme et proposer les solutions opérationnelles découlant de la synthèse des résultats de la recherche ;
- Encadrer et synthétiser le travail accompli dans le cadre des trois travaux doctorants actuellement en cours et proposer pour chacun d'entre eux les réorientations nécessaires à une meilleure valorisation future de leurs travaux par les gestionnaires du Parc et par le comité ad hoc.

Résultats attendus

Trois documents synthétiques seront élaborés :

- le premier sur la présentation et les résultats des activités scientifiques,
- le second sur la présentation et les résultats des activités opérationnelles,
- le troisième sur la synthèse des travaux et sur les réorientations éventuelles à envisager dans le cadre des activités scientifiques menées par les trois chercheurs juniors doctorants.

Expert chargé de la mission

NOM	FONCTION	INSTITUTION
Dr Anne FOURNIER Chef de mission	Directeur de recherche à l'IRD	IRD Orléans (France)
Bernard TOUTAIN	Ingénieur agronome pastoraliste	CIRAD Montpellier

Date et lieu

La mission se déroulera en deux temps :

Une semaine en juillet 2007 pour Anne Fournier et une deuxième session commune des deux experts au cours du dernier trimestre 2007, pour un total de 30 hommes jours jours.

Rapport

L'expert produira un premier rapport intermédiaire un rapport définitif dans un délai de 30 jours suivant la fin de la deuxième mission.

Annexes

Notes d'entretien

***Entretien avec un éleveur peul
rencontré le 16 juillet 2007 pendant nos relevés de végétation***

Nous avons rencontré cet éleveur dans un milieu apparemment riche (avec beaucoup de grandes termitières, photos 6 et 7). Nous l'avons abordé avec une question sur ces termitières et il a accepté d'autres questions. Le véhicule était garé plus loin, il ne l'avait pas vu et nous ne nous sommes pas présentés comme « ECOPAS ». L'entretien s'est fait en fulfulde avec traduction par le doctorant Issa Sawadogo.



Clichés A. Fournier

Photo 4 – Jachères de Kotchari (site d'étude n°5 de Issa Sawadogo)



Photo 5 – Jachères de Kotchari (site d'étude n°5 de Issa Sawadogo, vu d'un autre point)

Cet éleveur est là depuis 17 ans, au début (pendant 9 ans) il était le seul installé dans cette zone, il n'y avait pas d'autochtones, maintenant ils viennent et il fait des défriches pour sécuriser ses terres. Il cultive du maïs, du sorgho mais pas de coton car il est surtout éleveur

Cette année il y a eu beaucoup de transhumants venus du Niger (il y a trois mois) mais ils sont repartis. Il n'y a plus de place parce que les champs sont en semis.

Lui-même est parti en transhumance au Bénin, il est rentré depuis 27 jours. Il s'est rendu à Banikoara par la voie normale et sans problème, il avait ses CIT. Plus exactement à Gomourou un peu plus loin que Banikoara (cette localité dépend de Banikoara). Il est revenu ici dès que l'herbe a commencé à pousser.

Avant d'être installé ici il était dans Kotchari même, dans le sous-quartier Banduou où il est resté longtemps. Avant cela il était au campement peul. Mais à cause des champs il n'y avait plus de place. Depuis 8 ans les gens (les kado¹³) ont commencé à « dévaster » ici aussi.

- Connaît-il les projets destinés à aider les éleveurs ?

- RECOPA et les services techniques de l'élevage.

- Est-ce efficace ?

- Les services techniques s'occupent des animaux (produits vétérinaires) et des papiers pour la transhumance. RECOPA suit leurs problèmes et plaide leur cause.

- Des résultats ?

- La délimitation de pistes à bétail, mais certains endroits restent cultivés sur ces pistes : les kado ne veulent pas les laisser.

- La pénétration dans le Parc et la répression ?

- Lui n'y va pas mais il en a entendu parler. On verbalise et on saisit les animaux qui sont mis dans des parcs à bétail à Kabougou, Kondio ou Moti (près d'Arli). On attrape aussi le berger. Si le propriétaire ne paie pas, le troupeau est partiellement vendu. Les gens sont parfois mis au cachot et frappés.

- A-t-il entendu que l'on tirait sur les bœufs ?

- Oui, au Burkina ils l'ont fait il y a deux ans, on le fait régulièrement au Bénin.

- Et au Togo ?

- Lui-même ne connaît pas, mais la majorité des gens vont là-bas

- Connaît-il ECOPAS ?

- Non

Avant que nous partions il nous demande nos noms.

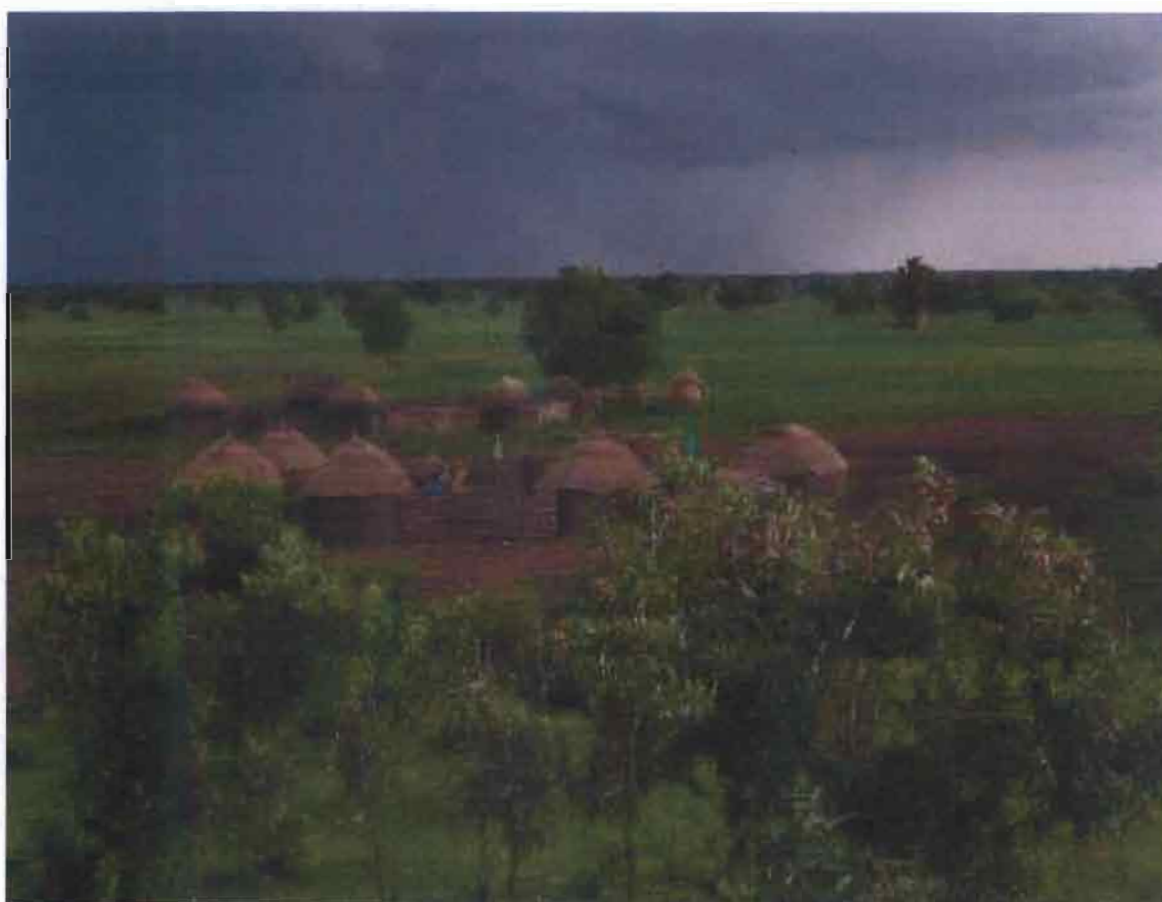
Commentaires

Malgré une ambiance cordiale, on sent la méfiance. Les récents incidents pèsent de toute évidence.

¹³ Kado : autochtones

***Entretien avec un éleveur Gourmantché
de Kotchari le 17 juillet 2007***

L'entretien s'est fait sur une colline à côté de sa maison (photo 8), il a demandé à ce que d'autres personnes (de sa famille, peut-être ses fils ?) assistent à l'entretien. Un groupe de 4 ou 5 personnes était présent, seul le chef de famille a parlé. L'entretien s'est fait en gourmantché avec traduction par Roland Guiré (agent ECOPAS). Les questions étaient posées principalement par A. Fournier mais aussi par Issa Sawadogo et S. Nignan. Les notes ont été prises au fur et à mesure pendant l'entretien.



Cliché A. Fournier

Photo 6. Habitations, dans le quartier où habite l'éleveur gourmantché interrogé (vue depuis la colline).

Ce monsieur assez âgé est à Kotchari depuis 29 ans. Quand il s'est installé, il était presque seul, il n'y avait que deux concessions dans la zone. Il a hérité l'élevage de son père et de son grand père, il pratique aussi la culture. Son père était surtout agriculteur mais lui est surtout éleveur, car la culture est trop aléatoire et qu'il peut toujours vendre des animaux pour acheter des céréales. Il ne pratique pas la jachère, mais « avant » on mettait en jachère 3 ou 4 ans.

Aux questions, il répond toujours de manière personnelle :

- *Qu'est ce qui a changé depuis votre arrivée ?*
- J'avais peu d'enfants et maintenant j'ai une grande famille de plus de 20, j'avais 19 bovins et j'en ai plus de 70. Il dit également que les récoltes étaient meilleures autrefois puis, à la même question posée autrement un peu plus tard, il répond qu'en tout cas lui a toujours eu de bonnes récoltes sauf une ou deux fois depuis qu'il cultive (*sous-entendant qu'il est bon cultivateur*).

- *Quel est le principal problème pour l'élevage ?*
- Le manque de pâturage qui fait souffrir les animaux.

- *Quelle solution pourrait améliorer cela ?*
- Lutter contre les feux de brousse, stocker les résidus de récolte (ce qu'il fait).

- *Pratiquez-vous la transhumance ?*
- Oui, à Piergou (environ 13 km). Ils y partent dès les premières pluies (en mars cette année) et reviennent à Kotchari quand il pleut ici aussi.

- *Le pâturage suffit-il ici ?*
- En tous cas il n'a jamais de problème avec le Parc.

- *Comment organisez-vous la transhumance ?*
- Je pars moi-même regarder car je suis l'aîné du hameau puis j'informe les jeunes qui partent avec les troupeaux (mes enfants et les autres). Les jeunes peuvent revenir régulièrement au village chacun à leur tour car ils sont plusieurs.

- *Nous avons entendu que certains avaient des problèmes avec le Parc, êtes-vous au courant ? Pouvez-vous nous dire qui ?*
- Je ne suis pas au courant du tout, je sais seulement qu'il y a des problèmes, ce n'est en tous cas jamais avec moi.

- *Avez-vous entendu avec qui y a t-il des problèmes ?*
- Les Peuls.

- *Connaissez-vous les Peuls, êtes-vous parfois leur logeur ?*
- Non, je ne reçois jamais de transhumants

- *Connaissez-vous des Gourmantchés qui ne transhument pas ?*
- Oui, ceux qui n'ont que des petits ruminants.

- *Le mouvement de l'agriculture vers l'élevage est-il général chez les Gourmantchés ou est-ce vous seulement ?*
- Ceux qui sont éleveurs sont plus nombreux que les autres, même si ce n'est que 2 ou 3 bovins par famille.



Cliché A. Fournier

Photo 7. Troupeau de petits ruminants sur le terroir de Kotchari

- Deux ou 3 c'est pour la culture ?
- Oui, ce sont des animaux de trait. Mais on vend aussi un gros animal pour en acheter trois petits, pour capitaliser.

- Faites-vous de la culture attelée vous-même ?
- Oui, j'ai 8 bovins de trait et un âne.

- Il y a de nombreux champs autour des habitations, sont-ils tous ici ?
- Non, il y a aussi des champs de brousse.

- Les Gourmantchés qui ont beaucoup de bovins, sont-ils nombreux à aller à Piergou ?
- Oui, très nombreux. Il y a au moins 15 grands troupeaux qui partent et 10 à 20 qui restent.

- Y a-t-il encore des Gourmantchés qui confient leurs troupeaux aux Peuls ?
- Étant moi-même le responsable des éleveurs ici, je sais qu'il n'y en a pas à Kotchari.

- Les gens vont-ils ailleurs qu'à Piergou ?
- Non, et s'il n'y a pas d'eau là-bas, ils restent. On peut creuser des puisards, mais alors il faut les surveiller, sinon les autres les utilisent. Une solution serait de créer des points d'eau.

Remarques

Pendant tout l'entretien j'ai le sentiment que l'interlocuteur veut montrer qu'il est un « bon élève » et se démarquer des Peuls fauteurs de trouble.

Il est accueillant mais très méfiant ce qui se comprend vu les récents incidents avec les éleveurs.

Nous sommes arrivés dans un véhicule ECOPAS guidés par un agent ECOPAS, ce qui a certainement des répercussions sur ce qui nous est dit.

Banikoara (Bénin)
Entrevue avec le Maire Daniel Sabi Dacé
le 19 septembre 2007

Aux dires de son Maire, cette commune béninoise située au sud du Parc compte 80 000 âmes dont 80 % d'éleveurs fulbé et 160 000 têtes de bétail, bovins surtout de race Borgou et ovins et s'enorgueillit de détenir le plus beau cheptel du pays. Les familles d'éleveurs sont peules mais beaucoup d'agriculteurs ont des bovins, en premier lieu des paires de bœufs pour les travaux agricoles, avec parfois un cheptel supérieur à celui des Peuls. Certains agriculteurs confient leur troupeau à des Peuls. La symbiose entre éleveurs et agriculteurs existe depuis longtemps.

Le développement de la culture cotonnière a réduit l'espace pastoral. Lorsque l'aménagement récent de la zone tampon s'est fait, obligeant à déplacer des surfaces de culture qui s'y trouvaient vers l'extérieur, certains éleveurs ont quitté la commune pour s'installer dans des communes voisines plus au sud. Les dernières campagnes de vaccination ont montré une baisse du nombre d'animaux. Le bétail se concentre désormais dans la partie pastorale de la zone tampon, ce qui soulève des difficultés : cette zone pastorale n'est pas clairement définie et certains animaux vont divaguer dans le Parc mettant leur propriétaire en faute.

Un comité de transhumance communal a permis de ménager des lieux de passage pour le bétail en zone agricole et ce couloir est assez bien respecté (à 70 % dit-on). La commune enregistre les troupeaux transhumants de commerce venant du Burkina et se dirigeant vers le Nigeria, mais les éleveurs nigériens ne se manifestent généralement pas. Certains d'entre eux ont été appréhendés dans le Parc par les forestiers.

Le Roi de Banikoara, autorité traditionnelle respectée, exprime son appui aux actions qui favorisent à la fois la conservation de la faune et la production agricole.

Karimama ((Bénin)
Entrevue avec le Maire Maïdawa Abdourazizou
le 20 septembre 2007

Le Maire explique que cette commune est logée entre le fleuve Niger faisant frontière avec l'État du Niger et le Parc qui couvre une portion considérable du territoire communal (densité de 80 habitants au km² dans la partie habitée, mais une moyenne de 7 habitants/km² sur l'ensemble, Parc compris). La richesse agricole provient surtout des terres basses inondables le long du fleuve où peut se pratiquer la culture du riz, car les terres sèches sont sableuses et de fertilité moyenne. Les enjeux sur la terre autour du Parc étaient considérables et entraînaient des tensions sociales que l'organisation de la zone tampon a apaisées. ECOPAS a favorisé la création d'un Comité des usagers impliquant les éleveurs, ce qui permet de trouver en interne un certain nombre de solutions aux problèmes qui se posent. Au niveau communal, il existe un Comité de pilotage de la zone tampon présidé par le Maire et réunissant les représentants des institutions locales, de la société civile et d'ECOPAS. Les éleveurs autorisés se sont vus délivrer par la commune un Certificat de résidence dans la zone

tampon (frais de 300 F) et le CENAGREF délivre ensuite une carte, moyennant une redevance de 500 F par bovin, 250 F par ovin ou 5 000 F/ha cultivable). Malgré ces dispositions, la gestion de la zone tampon pose problème et les conflits sont fréquents car les points d'eau y sont nettement insuffisants. Et il n'est pas possible pour des raisons culturelles de connaître le nombre d'animaux. Le Comité de pilotage essaie de gérer les conflits en première instance. En zone tampon, contrôle et arbitrage sont de la responsabilité des forestiers.

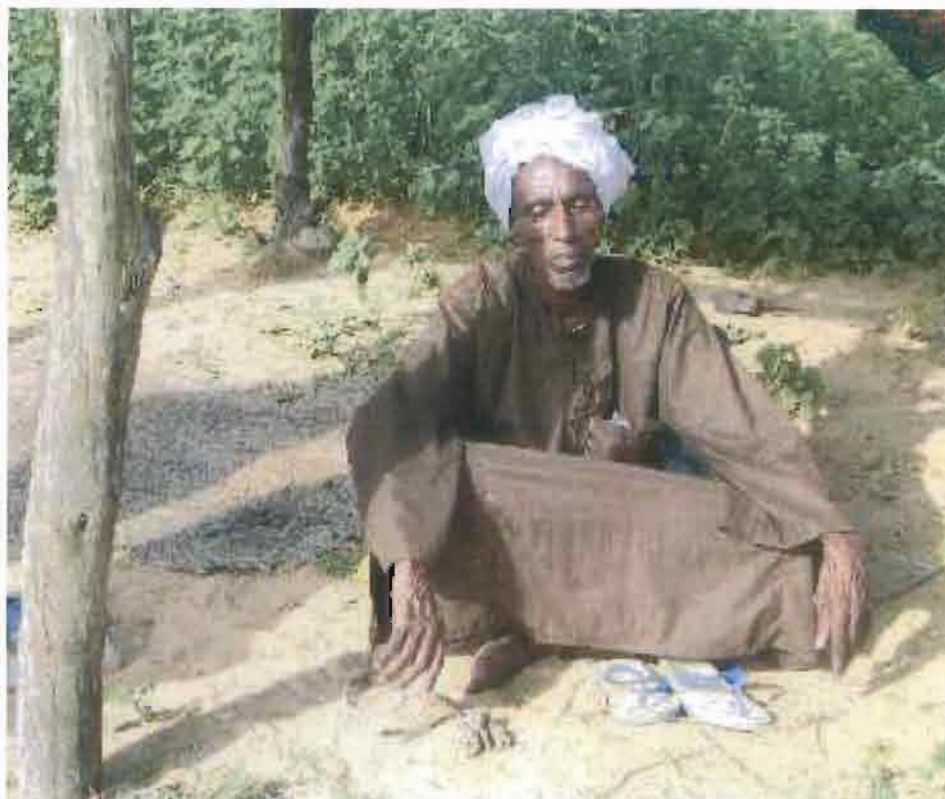
Les agriculteurs n'utilisent pas la traction attelée et possèdent surtout des ovins. Les bovins appartiennent surtout à des éleveurs ou agro-éleveurs peuls. Les troupeaux ont libre accès aux pâturages hors du Parc mais doivent respecter les cultures. Après l'enlèvement des récoltes, l'accès des animaux aux résidus peut être l'objet du paiement d'un droit à l'agriculteur. Les conflits proviennent souvent des dégâts d'animaux lorsque ceux-ci se déplacent vers le fleuve. Les éleveurs transhumants nigériens peuvent se voir interdire l'accès au Bénin dans la mesure où les textes béninois de 1993 donnant capacité à interdire la transhumance transfrontalière pour les étrangers est toujours en vigueur (même si les règles de la CEDEAO assurent la libre circulation à condition de présenter un Certificat International de Transhumance à jour. Dans la réalité, la traversée du fleuve des transhumants nigériens est difficile à contrôler et les pasteurs ne sont pas toujours en règle. Leur itinéraire est également difficile à contrôler, et la commune ne peut offrir aucune zone d'accueil. Ils se dirigent vers la forêt classée de Goungoun ou sont très attirés par le Parc. Il semble qu'ils bénéficient de l'appui des éleveurs locaux dans leurs déplacements. Il existe une concurrence pour l'utilisation des bourgoutières en bord de fleuve entre les éleveurs locaux et de passage. Des migrants peuvent demander à s'installer et se voient attribuer des droits d'usage sur des parcelles de terre. Il n'y a pas d'appropriation de terrains. On observe quelques départs d'éleveurs.

Pasteurs peul de la région de Say (Niger)
Entrevue avec le rugga de Djellohe, Manga Hore
le 23 septembre 2007

Au Niger, l'un des dix *rugga* de la région de Say et recommandé pour son expérience et son sens des responsabilités, s'est fait porte-parole des éleveurs de la région : ceux-ci ont plusieurs revendications qui leur permettraient d'éviter bien des conflits et des malentendus.

- La première revendication est d'écouter les éleveurs, de chercher à comprendre leurs besoins et leurs contraintes et de les inviter à participer aux réunions de concertation et aux prises de décision qui les concernent.
- Les autres revendications sont techniques :
 - D'abord, l'accès à l'eau est un sujet sensible. Il y a de l'eau dans le Parc, mais les points d'abreuvement pastoraux manquent en périphérie et sur les voies de transhumance. Des puits pastoraux avaient été demandés mais n'ont pas été réalisés.
 - Ils souhaitent aussi la poursuite du balisage des pistes de transhumance.
 - Enfin, ils réclament que des débats soient engagés au niveau régional pour mieux organiser le réseau d'infrastructures pastorales, notamment la protection de zones de Parcours pour l'accueil des troupeaux.

Il a aussi été dit que dans certaines zones, les bergers ont beaucoup de difficultés à trouver en chemin de quoi subsister (par ex. entre la région de Say et le Burkina).



Cliché A. Fournier

Photo 8. Le *rugga* Manga Hore

ANNEXE Concernant les « Brigades régionales des Eaux et Forêts »

Extrait (p 31-32) de

YAMEOGO Urbain G., DIALLO Asséta, IDANI Oumarou, SINKA Seydou, 2006. Rapport d'évaluation finale du projet d'appui aux unités de conservation de la faune (Paucof), ERGECI Développement, 183 p

2.3 LES BRIGADES REGIONALES DES EAUX ET FORETS ET LES UNITES DE PROTECTION ET DE CONSERVATION

Les Brigades Régionales des Eaux et Forêts (BREF) et les Unités de Protection et de Conservation (UPC) sont des nouvelles structures créées par le décret 2005-436/PRES/PM/MECV du 03 février 2005 portant organisation du MECV. Les BREF sont des structures déconcentrées qui relèvent de la Direction Nationale du Cadre Paramilitaire des Eaux et Forêts, créées nouvellement par le même décret. Les UPC, censées régler le dysfonctionnement des UCF qu'elles remplacent sur le terrain sont quant à elles des structures qui relèvent des BREF. Cette nouvelle organisation ambitionne résoudre « le dualisme » vécu dans la double mission du corps des eaux et forêts : mission de développement et de protection (aspect paramilitaire). En outre, elles cohabitent également avec les Directions Régionales de l'Environnement et du Cadre de Vie (DRECV) et leurs structures déconcentrées telles que les Directions provinciales (DPECV), les services départementaux et les postes forestiers.

2.3.1 La Brigade Régionale des Eaux et Forêts

Ainsi, aux termes du décret suscité et à son article 16, les BREF sont créées à un niveau régional sur une base thématique pour répondre aux besoins de protection de l'environnement, de surveillance des ressources forestières, fauniques. Une BREF est constituée à partir d'une zone écologique homogène bien définie ou d'un ensemble géographique bien donnée. Elles sont au nombre de 5 sur l'ensemble du territoire national dont une seule est fonctionnelle (celle de la région de l'Est). Elles sont chargées :

- de la mise en oeuvre des missions dévolues à la Direction Nationale du Cadre Paramilitaire des Eaux et Forêts dans les zones géographiques relevant de leur compétence territoriale ;
- de l'exercice des missions régaliennes de l'Etat dans les forêts classées et autres aires de protection de l'Etat ;
- de l'appui aux collectivités territoriales dans l'organisation des polices forestières dans les domaines protégés ;
- de la sensibilisation et l'organisation des populations pour la prise en charge de la protection de leurs ressources naturelles et de leur environnement ;
- de la supervision des structures locales impliquées dans la protection et la conservation des entités forestières et/ou fauniques.

Les brigades ont des démembrements au niveau local en Unité de Protection et de Conservation.

2.3.2 L'Unité de Protection et de Conservation

Elle est prévue comme démembrement de la Brigade. Elle se situe à un niveau local plus opérationnel de déploiement et de proximité et peut couvrir une ou plusieurs entités forestières et/ou fauniques : forêts classées, réserves totales ou partielles de faune de l'Etat et des collectivités locales.

L'organisation et le fonctionnement de ces structures sont régis par un arrêté du Ministre chargé des forêts. Ainsi, la brigade de l'Est a été créée par arrêté n° 2005-047 MECV/SG/DNCPEF du 17 novembre 2005 et le commandant de Brigade a effectivement été installé. La BREF de la région de l'Est comprend sept UPC dont 5 sont opérationnelles actuellement : Natiaboani, Pama, Arly, Ougarou et Kabougou. Les UPC qui ne sont pas encore fonctionnelles sont Botou et Gayéri. Chaque UPC a un responsable nommé officiellement et couvre deux ou plusieurs aires concédées de faune ou des zones du domaine protégé (c'est-à-dire des aires non classées comme par exemple les UPC de Botou et de Gayéri). L'organisation géographique des UPC ne correspond pas forcément au découpage administratif. Par exemple, l'UPC de Natiaboani est à cheval entre les provinces du Gourma et de la Komienga.

TRAVAUX EN RAPPORT AVEC LE PASTORALISME REALISES DANS LE CADRE DE ECOPAS W

Liste des travaux des experts seniors

KAGONÉ H., 2002. Mission d'appui scientifique pour le démarrage des activités de recherche sur l'état des lieux quantitatif et spatialisé de la transhumance dans la zone d'influence du Parc W, 23 p.

KAGONÉ H., 2003. Expertise technique pour l'appui à la formulation de la stratégie et des actions d'intégration du pastoralisme et de la conservation de la biodiversité aux périphéries du Parc W du Fleuve Niger, 22 p.

KAGONÉ H., 2003. Expertise technique pour l'appui à la formulation de la stratégie et des actions d'intégration du pastoralisme et de la conservation de la biodiversité aux périphéries du Parc W du fleuve Niger, rapport d'expertise, 36 p.

KAGONÉ H., 2004. Expertise technique pour l'appui à la mise en application de la stratégie et des actions d'intégration du pastoralisme et de la conservation aux périphéries du complexe du Parc W, 66 p.

KAGONÉ H., 2004. Etat des lieux de la transhumance dans la zone d'influence du Parc W du fleuve Niger. Rapport de synthèse. Réunion extraordinaire du Conseil d'Orientation du Programme Régional Parc W/ECOPAS relative à l'adoption de mesures urgentes pour la gestion de la transhumance dans la région du W Cotonou, les 24, 25 et 26 février 2004, 56 p

TOUTAIN B., COMPAORE A., OUADBA J.M., KAGONE H., DIALLO S., 2001. Rapport de mission "transhumance" 11 au 31 mai 2001 « mission de recherche » 96 p

TOUTAIN B., BADOUGOU M., KAGONE H., 2002. Mission de programmation des recherches sur le pastoralisme et la transhumance en 2002, 30 p.

TURCO, A. 2004. Dynamiques d'acteurs et pastoralisme: analyse et gestion de la conflictualité liée à la grande transhumance à l'échelle locale et régionale.

Liste des travaux des experts juniors

1. Un état des lieux quantitatifs et spatialisé de la transhumance dans la zone d'influence du parc W du fleuve Niger (Bénin, Burkina Faso et Niger) a été réalisé par Arnaud Convers et Souley Kabirou au Niger, Alexandra Paris au Burkina Faso et Charles Tamou au Bénin.

CONVERS Arnaud, 2002. État des lieux spatialisé et quantitatif de la transhumance dans la zone périphérique d'influence du Parc national du W (Niger). Diplôme d'études supérieures spécialisées productions animales en régions chaudes, Université Montpellier II UFR Sciences, 104 p.

PARIS, Alexandra, 2002. Etat des lieux quantitatif et spatialisé de la transhumance en périphérie du Parc W (Burkina Faso), Diplôme d'études supérieures spécialisées productions animales en régions chaudes, Université Montpellier II UFR Sciences, 75 p.

TAMOU, Charles 2002. État des lieux quantitatif et spatialisé de la transhumance dans la zone d'influence du parc national du W du Niger (Bénin). Diplôme d'Ingénieur Agronome, Option Sciences et Techniques de Production Animale, Université d'Abomey-Calavi, Faculté des Sciences Agronomiques, Département des Sciences et Techniques de Production Animale, 102 p.

SOULEY, Kabirou, 2004. État des lieux quantitatif et spatialisé de la transhumance dans la zone périphérique d'influence du parc du W du Niger (Say, Kollo et Boboye), maîtrise de géographie, université Abdou Moumouni, Niamey Niger, 114 p.

2. Une étude de l'impact des pratiques des transhumants sur la végétation a été menée par Issiaka Zouri sous l'encadrement scientifique du professeur Chantal Zougrana/Kaboré, directrice de mémoire, de l'Institut du Développement Rural (Université Polytechnique de Bobo), et de docteur Hamadé Kagoné de l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA).

ZOURI Issiaka, 2003. Impacts des pratiques pastorales sur la végétation de la périphérie du parc du W (côté Burkina Faso), mémoire d'ingénieur du développement rural, université polytechnique de Bobo-Dioulasso (UPB), 79 p.

3. Une étude sur les potentialités agro-sylvo-pastorales et les possibilités d'accueil des éleveurs sahéliens dans trois communes de l'Alibori (Malanville, Kandi et Gogounou) a été conduite par Adjagnissodé Segla Godeffroy sous la direction du professeur Maxime Banoin (Faculté d'Agronomie, Université Abdou Moumouni de Niamey) ;

4. Une analyse des formes d'utilisation de l'espace dans les terroirs agropastoraux dans la zone périphérique du parc national W du Bénin a été conduite par Kazim Soukéré sous la direction scientifique du docteur Marcel Houinato ;

SOUNKERE Kazim 2003. Analyse des formes d'utilisation de l'espace dans les terroirs agropastoraux de la zone périphérique du parc National du W Bénin : (cas de la commune de Karimama), diplôme d'Ingénieur Agronome, Option: Sciences et Techniques de Production Animale, Université d'Abomey-Calavi, Faculté des Sciences Agronomiques, Département des Sciences et Techniques de Production Animale, 102 p.

5. Une étude sur la transhumance et les flux d'échange entre éleveurs peuls et les agriculteurs, conduite par Maxime Camaléonte sous la supervision de Aurélie Binot du CIRAD/EMVT.

CAMALEONTE M., 2003. *Transhumance et échanges entre agrioculteurs et éleveurs Peulhs en périphérie du Parc National du W (Bénin)*. DESS PARC, UM2/CIRAD, Montpellier, 62 p.

6. Une étude de l'impact des pratiques de transhumance dans la zone de transition de la réserve de la biosphère du parc W du Niger a été conduite par Issa Chaïbou dans le cadre de la préparation d'une thèse de doctorat au CRESA, à l'Université Abdou Moumouni de Niamey, sous la supervision du professeur Maxime Banoin

7. Une étude de la conflictualité liée à la pratique de la transhumance dans la zone d'influence du parc régional W a été conduite par Arnaud Convers, sous la direction scientifique du professeur Turco (Université d'Aquila, Italie).

8. Une étude de la dynamique des milieux végétaux en liaison avec le pastoralisme dans la région de Kotchari au Burkina Faso est en cours par Issa Sawadogo dans le cadre d'une thèse (MNHN) sous la direction scientifique de Anne Fournier (IRD).

9. Une étude sur les dynamiques locales et les pratiques d'élevage transhumant et leurs implications pour les stratégies de conservation du Parc du W est en cours par Stéphane Manceron sous la direction du Pr Jérôme Marie et Patrick Caron (CIRAD)

Au total, l'appui du Programme ECOPAS a permis aux experts juniors d'effectuer leur stage dans de bonnes conditions scientifiques et matérielles, et d'obtenir leur diplôme, soit au total quatre (4) DESS, trois (3) diplômes d'ingénieur, un (1) diplôme de maîtrise et deux (2) thèses de doctorat en cours de préparation.